



**PROCÈS-VERBAL**

**DU**

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN**

**DU 29 NOVEMBRE 2024**

# CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

## SÉANCE DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 29 NOVEMBRE 2024

Le Conseil Métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE régulièrement convoqué le vendredi 29 novembre 2024, a été assemblé sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN.

### **CONSEILLERS METROPOLITAINS : 81**

**Secrétaire de Séance** : Anaïs DIR

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Dominique ANDREOTTI, M. Gilles BALDACCHINO, Mme Valérie BATESTTI, M. Robert BENEVENTI, M. Philippe BERNARDI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, Mme Basma BOUCHKARA, Mme Béatrice BROTONS, M. Guillaume CAPOBIANCO, M. Robert CAVANNA, Mme Josy CHAMBON, Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Olivier CHARLOIS, M. Amaury CHARRETON, Mme Corinne CHENET, M. Franck CHOUQUET, M. Anthony CIVETTINI, M. Jean-Pierre COLIN, M. Laurent CUNEO, M. Luc DE SAINT-SERNIN, Mme Anaïs DIR, M. Jean-Pierre EMERIC, Mme Nadine ESPINASSE, Mme Claude GALLI-ARNAUD, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Brigitte GENETELLI, Mme Pascale JANVIER, M. Laurent JEROME, Mme Corinne JOUVE, Mme Sylvie LAPORTE, M. Arnaud LATIL, Mme Amandine LAYEC, M. Emilien LEONI, M. Philippe LEROY, Mme Geneviève LEVY, M. Mohamed MAHALI, M. Cheikh MANSOUR, Mme Edwige MARINO, M. Jean-David MARION, M. Erick MASCARO, Mme Josée MASSI, Mme Anne-Marie METAL, M. Joseph MINNITI, Mme Valérie MONDONE, M. Christophe MORENO, M. Ange MUSSO, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Audrey PASQUALI-CERNY, Mme Virginie PIN, Mme Chantal PORTUESE, M. Guy RAYNAUD, M. Bruno ROURE, Mme Rachel ROUSSEL, M. Bernard ROUX, M. Francis ROUX, Mme Christine SINQUIN, M. Hervé STASSINOS, M. Albert TANGUY, M. Joël TONELLI, M. Gilles VINCENT, Mme Kristelle VINCENT, M. Christian SIMON.

**REPRÉSENTES** : M. Thierry ALBERTINI ayant donné pouvoir à Mme Sylvie LAPORTE, Mme Hélène ARNAUD-BILL ayant donné pouvoir à Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Pierre BONNEFOY ayant donné pouvoir à M. Mohamed MAHALI, M. Laurent BONNET ayant donné pouvoir à Mme Josée MASSI, M. François CARRASSAN ayant donné pouvoir à M. Francis ROUX, M. Patrice CAZAUX ayant donné pouvoir à Mme Anaïs DIR, M. Yannick CHENEVARD ayant donné pouvoir à M. Amaury CHARRETON, Mme Delphine GROSSO ayant donné pouvoir à M. Robert BENEVENTI, M. Jean-Louis MASSON ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Isabelle MONFORT ayant donné pouvoir à M. Jean-David MARION, Mme Cécile MUSCHOTTI ayant donné pouvoir à M. Olivier CHARLOIS, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS ayant donné pouvoir à M. Joseph MINNITI, Mme Valérie RIALLAND ayant donné pouvoir à M. Christian SIMON, M. Yann TAINGUY ayant donné pouvoir à M. Guy RAYNAUD, Mme Magali TURBATTE ayant donné pouvoir à Mme Pascale JANVIER, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON ayant donné pouvoir à M. Christophe MORENO, M. Jean-Sébastien VIALATTE ayant donné pouvoir à M. Joël TONELLI.

**ABSENTS** : Mme Sandra TORRES.

## SOMMAIRE

<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024 .....</b>	<b>9</b>
<b>N°24/11/001 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - EXERCICE 2024 .....</b>	<b>9</b>
<b>N°24/11/002 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE – DEBAT.....</b>	<b>16</b>
<b>N°24/11/003 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION - 3EME MISE A JOUR 2024 .....</b>	<b>26</b>
<b>N°24/11/004 - BUDGET - PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2024.....</b>	<b>26</b>
<b>N°24/11/005 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS – DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2024 .....</b>	<b>27</b>
<b>N°24/11/006 - BUDGET ANNEXE EAU - DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2024.....</b>	<b>27</b>
<b>N°24/11/007 - BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS - DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2024 .....</b>	<b>28</b>
<b>N°24/11/008 - BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE - DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2024 .....</b>	<b>28</b>
<b>N°24/11/009 - ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES DU BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE EXERCICE 2024 .....</b>	<b>29</b>
<b>N°24/11/010 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - MISE A JOUR DES PROVISIONS .....</b>	<b>29</b>
<b>N°24/11/011 - BUDGET PRINCIPAL - CREATION D'UN CODE ACTIVITE SPECIFIQUE POUR PERMETTRE LA COMPTABILISATION DE CERTAINES OPERATIONS SOUMISES A LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE .....</b>	<b>30</b>
<b>N°24/11/012 - MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE L'ILOT DE LA LOUBIERE SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN DE TOULON.....</b>	<b>30</b>

<b>N°24/11/013 - MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA REQUALIFICATION DE L'AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY A TOULON .....</b>	<b>31</b>
<b>N°24/11/014 - MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA 4EME ANSE - LE MOURILLON A TOULON .....</b>	<b>31</b>
<b>N°24/11/015 - MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'OPERATION DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL A HYERES ..</b>	<b>32</b>
<b>N°24/11/016 - MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA REHABILITATION DE LA CORNICHE TAMARIS A LA SEYNE-SUR-MER.....</b>	<b>32</b>
<b>N° 24/11/017 - MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA REQUALIFICATION DU CHEMIN DE FORGENTIER SUR LE TERRITOIRE DE TOULON .....</b>	<b>33</b>
<b>N°24/11/018 - MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE L'ILOT MONTETY SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN DE TOULON .....</b>	<b>33</b>
<b>N°24/11/019 - MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU CHEMIN DE TOMBOUCTOU SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN DE TOULON .....</b>	<b>34</b>
<b>N°24/11/020 - MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION DATA CENTER A TOULON ....</b>	<b>34</b>
<b>N°24/11/021 - CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS AVEC LA VILLE DE TOULON POUR LA CREATION DU JARDIN DES LICES POUR UN MONTANT DE 1 000 000 € AUTORISATION DE SIGNATURE .....</b>	<b>35</b>
<b>N°24/11/022 - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER POUR DES TRAVAUX A L'ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS CLEMENT - EXERCICE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE .....</b>	<b>35</b>
<b>N°24/11/023 - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER POUR L'INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR DE BILLETS PLACE DES RESISTANTS- EXERCICE 2024 AUTORISATION DE SIGNATURE.....</b>	<b>36</b>

<b>N°24/11/024 - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER POUR TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET DE SECURISATION DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX - EXERCICE 2024 AUTORISATION DE SIGNATURE .....</b>	<b>36</b>
<b>N°24/11/025 - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER POUR DES TRAVAUX D'EFFICACITE ET DE SOBRIETE ENERGETIQUE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX - PHASE 2 EXERCICE 2024 - AUTORISATION DE SIG.....</b>	<b>37</b>
<b>N°24/11/026 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION DU BAR-RESTAURANT DU PORT DE LA COUDOULIERE ET A L'EXPLOITATION DU SOUS TRAITÉ D'EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N°1- CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUS-TRAITÉ DE PLAGE.....</b>	<b>37</b>
<b>N°24/11/027 - 24DSP01 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP), POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAIN DE MER SUR LA COMMUNE DE HYÈRES - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUS-TRAITÉ DE PLAGE, LOT N° 1 PLAGE DES SALINS .....</b>	<b>38</b>
<b>N°24/11/028 - 24DSP01 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP), POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAIN DE MER SUR LA COMMUNE DE HYÈRES - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUS-TRAITÉ DE PLAGE, LOT DE PLAGE N°3 DE L'AYGUADE .....</b>	<b>38</b>
<b>N°24/11/029 - EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR LES LOTS N° 1, 4, 5 ET 6 DE LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DE MAR-VIVO/LES SABLETTES - CHOIX DU MODE DE GESTION ET LANCEMENT DE PROCEDURE .....</b>	<b>39</b>
<b>N°24/11/030 - 24CONC14 - SOUS-TRAITÉ DE PLAGE DU MOURILLON - LOT 14 : SARL RESTAURANT PLAGE L'ANSE DES PINS - AVENANT N°1 - RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE SUR LE TAUX DE REDEVANCE VARIABLE .....</b>	<b>39</b>
<b>N°24/11/031 - AVENANT N° 5 AU CONTRAT 86RL2016 - CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LES PARKINGS EN OUVRAGE DE LA VILLE DE TOULON - INTÉGRATION DES IMPACTS DE LA LOI 'LOM' SUR LE DÉPLOIEMENT DES POINTS DE RECHARGE POUR VÉHICULES.....</b>	<b>39</b>
<b>N°24/11/032 - ACTUALISATION DU TABLEAU DES PERMANENTS DE LA METROPOLE PROVENCE MEDITERRANEE.....</b>	<b>40</b>
<b>N°24/11/033 - CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR MENER A BIEN DES TRAVAUX STRUCTURANTS.....</b>	<b>40</b>
<b>N°24/11/034 - ATTRIBUTION D'UN 13ÈME MOIS AUX AGENTS DE DROIT PRIVE DU PARKING DE LA TOUR FONDUE .....</b>	<b>41</b>

<b>N°24/11/035 - AMENDEMENTS DE LA CHARTE VAROISE DE FACILITATION DE L'ACCES DES TPE-PME A LA COMMANDE PUBLIQUE.....</b>	<b>41</b>
<b>N°24/11/036 - APPROBATION DU RAPPORT DES MANDATAIRES SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) TOULON METROPOLE EVENEMENTS ET CONGRES (TMEC) EXERCICE 2023.....</b>	<b>42</b>
<b>N°24/11/037 - PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023.....</b>	<b>42</b>
<b>N°24/11/038 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE ECONOMIQUE (CO.CO.ECO) DE L'AERODROME D'HYERES-LE PALYVESTRE.....</b>	<b>43</b>
<b>N°24/11/039 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2023 DE LA SOCIETE GRDF, CONCESSIONNAIRE DU RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ SUR LES COMMUNES DE CARQUEIRANNE, LA CRAU, OLLIOULES, LE PRADET, SAINT-MANDRIER-SUR-MER, LA SEYNE-SUR-MER, SIX-FOURS-LES-PLAGES, LA VALETTE-DU-VAR, HYERES, LA GARDE ET TOULON.....</b>	<b>43</b>
<b>N°24/11/040 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2023 DE LA SOCIETE DALKIA, CONCESSIONNAIRE DU RESEAU DE DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID (THALASSOTHERMIE) DE LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER.....</b>	<b>44</b>
<b>N°24/11/041 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2023 DE LA SOCIETE ENEDIS, CONCESSIONNAIRE DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE SUR LES COMMUNES DE HYERES, LA GARDE ET TOULON.....</b>	<b>44</b>
<b>N°24/11/042 - DESIGNATION DES MEMBRES POUR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA SAGEP (CENTRE VILLE LA SEYNE-SUR-MER) .....</b>	<b>44</b>
<b>N°24/11/043 - CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION D'EMPRISES DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE TOULON AU PROFIT DE LA METROPOLE - TOULON QUARTIER DES LICES PARCELLE CADASTREE SECTION CO N° 0392 - AUTORISATION DE SIGNATURE .....</b>	<b>45</b>
<b>N°24/11/044 - VILLE DE HYERES - PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET MODALITES DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DE LA CONCERTATION.....</b>	<b>46</b>
<b>N°24/11/045 - VILLE DE HYERES - PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME .....</b>	<b>49</b>
<b>N°24/11/046 - VILLE DE HYERES - JUSTIFICATION DE L'ABSENCE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA PROCEDURE DE MODIFICATION N°6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.....</b>	<b>51</b>

<b>N°24/11/047 - VILLE DE HYERES - CONCESSION RENOUVELLEMENT CENTRE VILLE ET QUARTIER DE LA GARE - CONVENTION DE GESTION AVENANT N°6 - AUTORISATION DE SIGNATURE.....</b>	<b>52</b>
<b>N°24/11/048 - VILLE DE LA GARDE - DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME .</b>	<b>53</b>
<b>N°24/11/049 - VILLE DE TOULON - JUSTIFICATION DE L'ABSENCE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA PROCEDURE DE MODIFICATION N°6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.....</b>	<b>54</b>
<b>N°24/11/050 - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN D'UNE PARCELLE A SIX-FOURSLES-PLAGES RUE ESTEVES BAS CADASTREE SECTION CH N°181 .....</b>	<b>54</b>
<b>N° 24/11/051 CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE TPM - PROLONGATION DU MANDAT DES MEMBRES ELUS JUSQU'AU 31 MARS 2025 .....</b>	<b>55</b>
<b>N°24/11/052 - PLAN LOGEMENT D'ABORD 2 - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ETAT .....</b>	<b>55</b>
<b>N°24/11/053 - ELABORATION DES CARTOGRAPHIES DU BRUIT ET DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT ECHEANCE 4 - APPROBATION DES MODALITES DE GOUVERNANCE ET DE CONCERTATION.....</b>	<b>56</b>
<b>N°24/11/054 - TERRITOIRE D'ENERGIE VAR - APPROBATION DES NOUVELLES COMPETENCES TRANSFEREES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDITERRANEE PORTE DES MAURES AU PROFIT DE TE83 SYMIELEC .....</b>	<b>56</b>
<b>N°24/11/055 - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DU 20 SEPTEMBRE 2012 CONSENTI PAR LE MINISTERE DES ARMEES RELATIF AU CHEMINEMENT PIETONNIER ENTRE LA TOUR ROYALE ET LA PLAGE DE LA MITRE - COMMUNE DE TOULON SUBSTITUTION DE LA DECISION N°24/491 DU BUREAU METROPOLITAIN DU 3 SEPTEMBRE 2024.....</b>	<b>57</b>
<b>N°24/11/056 - ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2023 .....</b>	<b>58</b>

<b>N°24/11/057 - CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU ENTRE LA METROPOLE TPM ET LA COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE - CONCESSIONNAIRE DU SERVICE EAU POTABLE - SECTEUR CENTRE AUTORISATION DE SIGNATURE .....</b>	<b>58</b>
<b>N°24/11/058 - APPROBATION DU PRINCIPE DE CALCUL ET DE L'AFFECTATION DU RELIQUAT DE TRESORERIE DE LA CONCESSION PLAISANCE DANS LE CADRE DU BILAN DE CLOTURE .....</b>	<b>59</b>
<b>N°24/11/059 - PORT DE TOULON (CONCESSION PLAISANCE) TARIFS DE DROITS DE PORT APPLICABLES A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2024.....</b>	<b>60</b>
<b>N°24/11/060 - PORT DE TOULON [CONCESSION PLAISANCE] TARIFS DES REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE ET TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2024.....</b>	<b>61</b>
<b>N°24/11/061 - PORT DE TOULON [CONCESSION PLAISANCE] TARIFS DE DROITS DE PORT APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 .....</b>	<b>62</b>
<b>N°24/11/062 - PORT DE TOULON [CONCESSION PLAISANCE] TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET DES REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025.....</b>	<b>62</b>
<b>N°24/11/063 - PORT DE TOULON HORS CONCESSION PLAISANCE - TARIFS DE DROITS DE PORT APPLICABLES A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 .....</b>	<b>63</b>
<b>N°24/11/064 - PORT DE TOULON [CONCESSION COMMERCE] TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC APPLICABLES A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 .....</b>	<b>63</b>
<b>N°24/11/065 - PORT DE TOULON [HORS MISSIONS CONCEDEES ET HORS SAINT-LOUIS DU MOURILLON] - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET DES REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 .....</b>	<b>64</b>
<b>N°24/11/066 - PORT DE SAINT-LOUIS DU MOURILLON - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 .....</b>	<b>64</b>
<b>N°24/11/067 - PORT DU BRUSC - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 .....</b>	<b>65</b>
<b>N°24/11/068 - PORT DU BRUSC - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 .....</b>	<b>65</b>
<b>N°24/11/069 - PORT DE SAINT ELME - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 .....</b>	<b>66</b>



<b>N°24/11/070 - PORT DE SAINT ELME - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 .....</b>	<b>66</b>
<b>N°24/11/071 - PORT DE PORQUEROLLES - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 .....</b>	<b>66</b>
<b>N°24/11/072 - PORT DE PORQUEROLLES - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 .....</b>	<b>67</b>
<b>N°24/11/073 - PORT DE PORQUEROLLES - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'AIRE DE CARENAGE TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 .....</b>	<b>67</b>
<b>N°24/11/074 - PORT DE L'AYGUADE DU LEVANT - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 .....</b>	<b>68</b>
<b>N°24/11/075 - PORT DE L'AYGUADE DU LEVANT - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 .....</b>	<b>68</b>
<b>N°24/11/076 - PORT DE LA MADRAGUE DE GIENS - TARIFS DES DROITS DE PORTS APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 .....</b>	<b>69</b>
<b>N°24/11/077 - PORT DE LA MADRAGUE DE GIENS - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 .....</b>	<b>69</b>
<b>N°24/11/078 - PORT DE LA TOUR FONDUE - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 .....</b>	<b>69</b>
<b>N°24/11/079 - PORT DE LA TOUR FONDUE - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 .....</b>	<b>70</b>

*La séance est ouverte à 9 h 02 par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.*

**M. LE PRÉSIDENT**. - Mes chers collègues, je déclare la séance de notre Conseil Métropolitain ouverte. Il nous faut désigner, à main levée, un secrétaire de séance. Je vous propose notre benjamine, Madame Anaïs DIR. S'il n'y a pas d'opposition, elle est donc désignée.

*Madame Anaïs DIR est donc désignée comme secrétaire de séance.*

**Mme DIR**. - Merci, Monsieur le Président.

*(Il est procédé à l'appel.)*

**M. LE PRÉSIDENT**. - Merci. Le quorum est donc atteint, nous pouvons délibérer.

## **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024**

**M. LE PRÉSIDENT**. - Je sou mets à votre approbation le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024. Y a-t-il des observations ? S'il n'y a pas d'observation, je le considère comme adopté.

*Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024 est approuvé.*

## **N°24/11/001 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - EXERCICE 2024**

**M. LE PRÉSIDENT**. - La première délibération porte aujourd'hui sur le rapport sur la situation en matière de développement durable de la Métropole pour l'exercice 2024. Je donne la parole à Gilles VINCENT.

**M. LEROY** - Excusez-moi Monsieur Le Président, je n'ai pas l'habitude de faire des interventions au début donc je ne savais pas s'il y avait une deuxième prise de parole pour les décisions du bureau. Parce que sur la décision du bureau n°24/532 je suis assez surpris par cette décision du BHNS. Vu que la DUP n'a pas encore été approuvée, comment peut-on engager des grosses sommes comme ça ? L'ensemble du projet TCSP dépasse le seuil des 5 538 000 euros. Est-ce qu'il est autorisé de faire du découpage de projet pour éviter certaines procédures alors que l'ensemble du projet dépasse le seuil ? Je ne suis pas du tout un spécialiste, mais ça me semblait étonnant et je voulais vous poser cette question.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je vous en prie. Écoutez, il semble que ce soit l'autorisation de programme qui est débitée par tranche et c'est le début de l'autorisation de programme. En tout cas c'est la réponse qui m'est faite par l'administration, on vous donnera des précisions, mais ça paraît totalement habituel.

Gilles VINCENT.

**M. VINCENT.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, vous avez sur la table le rapport de développement durable de l'année 2024. C'est un rapport qui est obligatoire pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants. Vous commencez à connaître ce rapport puisque chaque année nous vous le présentons. Il a cinq volets : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains et la transition vers l'économie circulaire. C'est un travail de longue haleine de rédiger ce rapport, il résume toutes les actions qui ont été faites par la Métropole sur ces cinq thèmes tout au long de l'année. Je voudrais en votre nom remercier nos collaborateurs qui ont œuvré sur ces cinq thèmes tout au long de l'année.

Je peux répondre aux questions s'il y en a.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Est-ce qu'il y a des questions ?

**M. LEROY.**- Quand on voit les objectifs de ce rapport sur le développement durable, ça fait rêver ; on a un très beau document de propagande. Pas de pauvreté, faim zéro, bien être, santé... s'en suit beaucoup de labels, de commissions, d'avis, d'orientations conformes... Mais page 20 quand on voit le plan de déplacement urbain, on déçoit un peu. Entre 98 et 2022, pour la part des transports en commun, nous sommes passés de 6,4 à 7 %. Pouvez-vous m'expliquer comment, d'ici l'an prochain, nous saurons faire un bon de 3 % pour atteindre l'objectif de 10 % ? Peut-être que le BHNS sera prêt l'an prochain. Les autres Métropoles ont déjà des parts de transport en commun entre 15 et 30 %, mais c'est surtout grâce aux lignes de tramway. Quand je pense qu'à Brest ils obtiennent un prêt de la part des citoyens de la Métropole pour construire une deuxième ligne de tram. On peut aussi compter par le nombre de voyageurs, 31 millions de voyageurs, ça fait une moyenne de 6,68 voyages par habitant et par an. Difficile de s'en satisfaire quand les autres Métropoles de même strate ont entre 100 et 200 voyages par habitant et par an.

Page suivante, vous comptabilisez encore le bus hybride comme bus à énergie propre, mais c'est oublier qu'il fonctionne à 90 % au diesel. Pour citer nos voisins, Nice et Montpellier changent leur flotte pour des bus électriques. En 2021, lors de l'université d'été, des urbanistes ont été reçus cette année-là. J'ai eu la chance d'être invité à aller aux Sablettes avec un navire hybride présenté comme un grand avenir et depuis je l'ai toujours vu à quai, je n'ai jamais eu la

chance de le reprendre lors d'un de mes déplacements en bateau-bus. Pourquoi est-ce qu'il ne circule pas ? Je vous pose la question.

Après on parle de l'objectif vélo de 3 % que nous ne sommes pas sûrs d'atteindre et qui à comparer encore une fois avec les autres Métropoles qui ont des parts vélo entre 5 et 15 %.

Page 23 pour le vélo, il est fait mention de 328 kilomètres de pistes cyclables. Je pense que cela est faux. Il y a 328 kilomètres d'itinéraires cyclables comme indiqué par le plan vélo de TPM qui se décompose en des aménagements, séparés des véhicules motorisés, 140 kilomètres, pistes cyclables, voies vertes, et bandes cyclables, 130 kilomètres, qui comportent des marquages sur le côté des chaussées, et les itinéraires conseillés, qui ne comportent pas d'aménagement. Le rapport doit être modifié en remplaçant pistes cyclables par itinéraires cyclables sinon c'est du vélowashing.

Je me permets aussi d'insister sur l'aménagement des bandes cyclables. En termes de sécurité, il faut, dans l'ordre, trottoir, piste cyclable, stationnement, voie pour voiture. Alors qu'à TPM c'est trottoir, stationnement, piste cyclable et voie pour voiture. Le fait de mettre les vélos entre les piétons et les voitures en stationnement est beaucoup plus sécurisé que de les mettre entre les voitures en stationnement et les voies pour bus. Et ça, ça ne demande pas un budget inconsidéré.

Deux derniers petits points. Page 25, pour les navires, là non plus Toulon en Commun n'est pas d'accord. Il est écrit que l'exploitation et l'électrification des quais commenceraient en juin 2024, il n'y a toujours pas un seul ferry qui s'y branche. Nous ne pensons pas que l'augmentation du nombre d'escales dont se réjouit la Chambre de Commerce et de l'Industrie soit compatible avec l'amélioration de la qualité de l'air et des riverains dont vous parlez page 56.

Dernier point, page 30, vous parlez d'une cartographie des déperditions thermiques et plus tard d'une cartographie des pollutions lumineuses. Je n'ai pas réussi à les consulter sur Internet. Pourtant certaines agglomérations comme La Rochelle le font. Est-ce que vous comptez la mettre en ligne ? Je pourrais détailler de nombreuses pages sur ce rapport, mais ça prendrait des heures. Je dirai juste que Toulon en Commun regrette que la Métropole n'aille pas plus loin en matière de développement durable. Je vous remercie.

**M. VINCENT.**— Est-ce qu'on peut dire que vous êtes un éternel insatisfait ? Quelque part ça nous pousse à aller de l'avant. Quand vous dites que le chiffre, notamment pour les pistes cyclables, est faux, écoutez, moi il m'arrive de faire du vélo notamment en été, et beaucoup de kilomètres. Je le disais encore avant-hier, vous avez des villes, le long de la vallée de la Loire où les pistes cyclables sont sur les trottoirs. Et donc, ça marche. Vous citez La Rochelle, je vous cite Tours. On n'est pas parfait de partout, mais sincèrement on avance. Vous parlez des branchements électriques, à chaque réunion l'association de protection de l'environnement nous dit que ça ne marche pas encore. Et bien écoutez, pour ce qui nous concerne, à part les essais, une fois que les bateaux sont équipés, chez nous, ça marche. Si les bateaux ne sont pas équipés,

qu'est-ce qu'on peut faire ? Ils le seront demain, ça n'a jamais été remis en question. Quand vous parlez du bateau hybride, il fonctionne. Moi je le prends, ça m'arrive de le prendre, alors pourquoi dites-vous qu'il est toujours à quai ? C'est toujours négatif.

**M. LEROY.-** Parce que je le vois toujours à quai.

**M. VINCENT.-** Et bien moi je le vois fonctionner et je prends souvent les bateaux et vous savez pourquoi, donc arrêtons d'être toujours négatifs. Il y a beaucoup de choses qui ont été faites. Vous en êtes resté à la page 25, il y a 130 pages Monsieur Leroy. Il y a beaucoup de choses qui sont faites. Dans tout sujet, dans les cinq thèmes vous avez les trois piliers du développement durable, je les rappelle, il y a l'écologie, l'économie et il y a le social. Donc je suis désolé que vous vous soyez arrêtés à la 25<sup>e</sup> page.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur LEROY n'a peut-être pas fini son intervention. Bon si tel est le cas, merci pour vos observations. Enfin, vous partagez sans doute l'idée que c'est quand même très compliqué quand on est sur le terrain, d'appliquer les mesures qui théoriquement sont faciles. Quand on va en Belgique où il y a une culture ancienne du vélo, c'est plus simple : le vélo a priorité sur tout. Donc ils roulent au milieu des voies et les voitures s'arrêtent. Là, c'est parfois un peu plus complexe.

Deux demandes de parole, Monsieur MARION.

**M. MARION.-** Oui, merci Monsieur le Président. Je vois dans les cinq items qui nous sont présentés dans ce rapport de développement durable comme à l'accoutumée, que l'on termine systématiquement par une Métropole écoresponsable. Il faut s'en féliciter, je crois que dans ces affaires, la communication et la pédagogie tiennent une place centrale et donc l'éthique dont la Métropole essaie de se doter, notamment dans la gestion des déchets. Et dans cette histoire, je voudrais malgré tout connaître le positionnement de la Métropole dans ce scandale absolu généré par l'entreprise Bonifay, l'entreprise Ecorecept, où des milliers de tonnes de déchets ont été adressés en Espagne, de manière totalement illégale, où on juge, c'est le parquet de Draguignan qui nous indique ces éléments, où on juge aujourd'hui le préjudice environnemental, mais a priori il est à parfaire, à 10 millions d'euros. Beaucoup de marchés de la Métropole ont été adressés, ont été raflés par cette entreprise qui faisait de sa, on va dire, réussite initiale, en tous les cas promise, de faire du déchet une ressource. Et en vérité elle a fait tout le contraire. Donc en matière d'éthique, il me semble que c'est assez catastrophique que notre collectivité se soit fait escroquer quelque part. Je voulais savoir si la Métropole se porterait partie civile dans le dossier, devant le Tribunal correctionnel de Draguignan qui aura lieu, ce n'est pas une blague, le 1<sup>er</sup> avril 2025, donc dans quelques mois, puisqu'il me semble que le préjudice, au moins en termes de communication est extrêmement conséquent pour la Métropole puisque c'est un partenaire proche, privilégié, toujours Vice-Président de la Chambre de Commerce par ailleurs, et il me semble que l'on parle quand même des fonds de nos contribuables qui non seulement ont été à mon avis pour partie perdus dans cette funeste entreprise, mais, qu'on a dû rappeler, car la filiale de Véolia

qui est désormais chargée de tout cela, a évidemment eu un surcoût pour retraiter le site, je crois, c'est le parquet de Draguignan qui nous l'indique également, il y a eu un surcoût que cette entreprise a dû absorber. Voilà, c'est l'interrogation que je voulais poser pour la conduite que la Métropole tiendra dans ce dossier.

**M. VINCENT.-** Mes chers collègues, tout d'abord la Métropole n'est pas concernée, il s'agit du SITTOMAT puisque les marchés et le traitement des déchets en général est assuré par le SITTOMAT. Effectivement l'entreprise Ecorecept avait obtenu par appel d'offres beaucoup de marchés, notamment sur les encombrants, sur la préparation des emballages ménagers qui partent jusqu'à Nîmes dans l'attente de la construction du centre de tri, et aussi les déchets verts et à un certain moment nous avons fait des contrôles sur la destination des déchets verts, des encombrants et de la préparation des emballages ménagers. Nous nous sommes aperçus d'un certain nombre de dysfonctionnements et lorsque nous nous en sommes rendu compte nous avons porté plainte d'autant plus que quelques jours auparavant la DREAL était allée dans la carrière de Flassans qui appartient à la famille Bonifay, et s'était aperçue qu'avaient été déposés des déchets verts, des encombrants et ceci représentaient plusieurs centaines de tonnes. Sachant qu'un déchet ressemble à un autre, on ne pouvait pas certifier que c'étaient les déchets du SITTOMAT puisqu'il y avait aussi les déchets du syndicat qui se trouve dans le centre-Var, qui était aussi à cet endroit. Donc la DREAL a dressé un procès-verbal, nous, nous avons porté plainte, notre plainte a d'ailleurs été reçue et nous avons par ailleurs signalé qu'une partie des déchets était partie en Espagne sans que l'on ait nous-mêmes donné l'autorisation. Ce qui a provoqué d'ailleurs des compléments d'enquête. Quand l'entreprise Ecorecept a été liquidée, elle a été reprise non pas par Véolia, mais par une société qui s'appelle Mat'ild. La société Mat'ild a fait une proposition de reprise, elle ne s'est pas fait imposer la reprise, elle a fait une proposition de reprise et dans cette proposition de reprise elle s'est engagée à nettoyer les sites de Six-Fours-les-Plages et de La Valette, si je ne m'abuse, ce qui a été fait puisqu'il y avait un risque quand même important puisqu'étaient stockés des déchets qui étaient inflammables et on aurait pu craindre un incendie. Aujourd'hui tout est régularisé, les sites ont été nettoyés, l'entreprise Mat'ild a repris les marchés qui avaient été attribués à Ecorecept. Pas au même prix, mais aujourd'hui tout fonctionne et tout est rentré dans l'ordre, il appartient maintenant à la justice de décider si l'entreprise Ecorecept a contrevenu aux directives et aux autorisations qu'elle avait obtenues. Voilà, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien, merci, vous avez bien fait de rappeler que la Métropole n'avait pas la compétence traitement des déchets. Nous avons fait appel sur des petits marchés à cette société pour des locations de bennes lors d'intempéries, pour des ramassages de petits déchets spécifiques. Pour donner un ordre d'idée, sur 4 ans, de 2017 à 2020, il y a eu 180 000 euros de marché. Donc nous ne sommes pas, je dirais, directement partie prenante du sujet. Bien entendu, la plainte déposée par le SITTOMAT et la justice feront leur œuvre.

**M. MARION.-** Simplement Monsieur le Président, donc si j'ai bien compris il y a une plainte initiale qui a été déposée. Monsieur VINCENT a fait tout un développement que j'entends avec attention, mais quand vous dites « nous » c'est quelle entité, c'est le SITATOMAT ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je n'ai pas compris.

**M. MARION.-** Monsieur VINCENT dit « nous avons déposé plainte initialement [...] la Métropole n'est pas concernée ». J'en déduis que c'est le SITATOMAT qui a déposé plainte.

**M. VINCENT.-** Tout à fait.

**M. MARION.-** Voilà, très bien. Donc la Métropole, même pour un marché de 800 000 euros qui a été complètement bafoué, ne se constituera pas partie civile ?

**M. VINCENT.-** Il se trouve que nous avons retenu un certain nombre de factures puisque nous avons dû passer en extrême urgence et il y a eu un travail énorme qui a été fait par le syndicat puisque du jour au lendemain il a fallu retrouver des sociétés qui remplacent Ecorecept. Puisque pour tout vous dire le liquidateur avait mis des chaînes sur les portails d'entrée de ces sociétés. Il a fallu en urgence, et nous avons été aidé en cela par la préfecture d'ailleurs, il a fallu retrouver des marchés. Ces marchés étant passés en extrême urgence, ils ont eu des prix beaucoup plus élevés et nous avons retenu sur les factures d'Ecorecept à peu près 780 000 euros et là c'est pareil, il appartiendra au juge de décider, puisque nous avons eu des frais supplémentaires, si nous pouvons garder la totalité de ces 780 000 euros ou si nous devons en donner une partie au liquidateur.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci.

**M. NAVARRANNE -** Je vous remercie, Monsieur Le Président. Mes chers collègues, voilà venu le temps des catalogues de Noël. C'est le passage obligé de la présentation du rapport du développement durable. C'est la loi qui l'oblige. Ça dénote quand même là aussi des réglementations d'une absurdité, puisqu'à la fin du fin, on ne fait reprendre dans ce document que ce que l'on égraine à longueur d'année dans nos collectivités, dans nos hémicycles. Mais après tout, puisque c'est un passage obligé, permettez-nous de prendre quelque temps pour vous en dire quelques mots. Vous ne cédez pas - et il y a un travail réel des services qui est réalisé dans ce document et puis tout au long des actions qui sont menées - au discours alarmiste bien souvent que l'on attend sur la question du changement climatique, du réchauffement climatique. Il y a une réalité, mais encore une fois la planète ne va pas s'arrêter de tourner, l'humanité ne va pas mourir des phénomènes que nous vivons actuellement, et donc il faut aussi raison gardée, ce que vous faites. J'entendais Monsieur LEROY nous parler de la question des pistes cyclables, des restrictions qu'il faudrait avoir sur la circulation, je crois qu'il faut quand même rappeler que le bon sens doit être laissé aux gens. Et même si nous devons adapter, notamment dans les domaines de circulation, nous avons souvent débattu sur

les transports en commun en site propre, malgré tout on ne peut pas avoir de vélos partout, le vélo ne peut pas être roi partout, on ne peut pas faire abstraction des trottinettes qui aujourd'hui sont présentées comme une mobilité douce, mais aussi comme un véritable risque dans la manière dont les trottinettes se comportent. Voilà un exemple très concret de raison gardée sur laquelle il faut avoir une vigilance particulière. Enfin, comment pouvoir entendre les discours responsables en termes de développement durable quand on vit l'urbanisation. Certes, logique, mais malgré tout trop intensive. Vous allez me dire qu'à chaque fois les oppositions disent que les majorités construisent trop, mais simplement, vous le savez, vous répondez à une philosophie qui est celle de la métropolisation. Au-delà de la collectivité elle-même, du passage d'ailleurs de notre collectivité en Métropole, l'esprit de métropolisation c'est, d'un point de vue général sur le territoire français, de tout centrer sur nos Métropoles, sur nos grandes villes. Et finalement de rassembler sur les grandes villes à la fois, les habitants, les activités économiques, de sursaturer ces territoires ; et cet état d'esprit auquel vous adhérez, et bien il est selon nous l'effet très négatif qu'il y a notamment sur le mieux-vivre dans nos villes. La ville de Toulon, qui est le cœur de cette Métropole, en est un exemple. Nous nous sommes toujours étonnés d'entendre se satisfaire, et chercher parfois, l'augmentation de la population alors même qu'il y a des réalités, vécues, et qui prouvent que l'on ne peut pas tout centrer sur les Métropoles. Donc encore une fois, c'est aussi à ce discours en matière de développement durable sur lequel nous voudrions attacher des vigilances particulières : arrêtons de céder à cette tentation, à cette quasi-obligation peut-être que l'État nous impose, de tout métropoliser, et finalement retrouvons un peu de bon sens, laissons aussi les territoires se développer sans attraction trop excessive des territoires métropolitains sur le reste. Dans ce département, par exemple, on pourrait en parler. Voilà, c'est quelques pistes aussi que nous souhaitons, mais qui ne sont pas nouvelles, avoir ensemble sur le sujet. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.-** : Sur la Métropole TPM nous avons un territoire qui est suffisamment divers et hétérogène pour que ce danger soit quand même un tout petit peu réduit. Je pense par exemple à une commune qui se situe à l'est de la Métropole et qui n'est pas envahie par la métropolisation dont vous parlez. Je pense aussi à l'arrière-pays métropolitain qui n'est pas envahi. Alors bien entendu il y a des villes, il y a une ville qui est importante, mais qui n'est pas si importante que cela par rapport à notre Métropole. La ville de Toulon est une ville qui représente 40 %, peut-être un peu moins, de la population métropolitaine. Il y a des Métropoles où la ville centre représente 80 %. Là le danger effectivement est plus éminent. Pour ce qui nous concerne, il me semble que la diversité du territoire permet de limiter le danger que vous souhaitiez évoquer.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix non pas l'approbation de ce rapport, mais le fait qu'il ait été discuté et qu'il ait été présenté. Je mets donc aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Je vous remercie.



**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. Olivier CHARLOIS – Mme Cécile MUSCHOTTI**

*(Adoption à l'unanimité).*

*M. Gilles BALDACCHINO, M. Philippe LEROY, M. Amaury NAVARRANNE et Mme Rachel ROUSSEL prennent acte du rapport.*

**N°24/11/002 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE – DEBAT**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Le deuxième point de l'ordre du jour c'est la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2025. Je vais peut-être faire une présentation initiale. On se situe, ça ne surprendra personne, dans un contexte très particulier de crise politique et économique ou légitimement le gouvernement actuel veut essayer de faire 60 milliards d'économies, de telle façon que l'on puisse ramener le déficit, ou en tout cas la dette de l'état à 5 %. Il y a donc des mesures qui sont prises, qui risquent d'être prises puisqu'à chaque jour suffit sa peine, et qui ont un impact très direct sur notre Métropole. Par exemple, la ponction de 2 % des recettes des collectivités, qui nous coûtera 8 millions d'euros, le gel du montant de la TVA transférée qui a été transférée pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, 3 millions d'euros de manque à gagner, une baisse de la DGF, de 1 million d'euros, une baisse des fonds de compensation de la TVA de 600 000 euros, une augmentation de 4 points pour la caisse de retraite employés, 2 millions d'euros, une diminution de 1,5 million du Fonds vert, qui est destiné à soutenir la transition écologique pour 1,5 million d'euros, c'est donc globalement environ 15 à 16 millions d'euros qui vont impacter la Métropole sauf à considérer qu'un certain nombre de mesures complémentaires vont être prises.

De mon point de vue, cet appel à la solidarité des collectivités me paraît à la fois injuste et contre-productif. Bien sûr, symboliquement, nous sommes partie prenante de l'effort national, mais ça me paraît injuste dans la mesure où les collectivités ont une obligation que n'a pas l'État, que n'a pas la Sécurité sociale, qui est le principe de l'excédent de fonctionnement, en tous les cas l'interdiction d'un déficit de fonctionnement. Et donc ce n'est pas par une sorte d'abus de liberté qu'elle va creuser je ne sais quel endettement. En plus, il y a des collectivités qui sont bien gérées, qui par exemple n'ont pas augmenté les impôts depuis 10 ans ; qui par exemple, ont très peu emprunté ou n'ont pas emprunté du tout depuis 10 ans. Je ne vois pas comment ces collectivités qui ont anticipé je dirais, la solution préconisée par l'État pourrait être amenée à être sollicitée d'avantage. En d'autres termes, oui éventuellement à l'appel aux collectivités, mais dans des termes et selon des modalités qui ne me paraissent pas adaptées.

En effet, outre que ça me paraît injuste, ça me paraît complètement contre-productif. Quelle est en effet la conséquence des mesures que j'ai évoquées ? C'est la baisse de l'épargne des collectivités.

Cette baisse de l'épargne, on peut la compenser par peu de choses, lorsque la gestion des personnels a été rigoureuse et qu'il n'y a pratiquement plus de base d'évolution. Alors on nous dit, c'est souvent ce que vont faire les collectivités, il faut baisser les investissements. Si on baisse les investissements, on crée une difficulté économique, on crée éventuellement du chômage, s'il y a du chômage, on accroît la dette de l'État. C'est paradoxal de demander une baisse des investissements qui accroît la dette de l'État quand on souhaite la diminuer. On dit, « vous pouvez augmenter les impôts », c'est totalement contradictoire avec les obligations et notamment de l'État, on ne va pas augmenter les impôts alors que l'État souhaite peut-être les maintenir. On nous dit alors que la seule solution va être d'emprunter. Mais là nous sommes dans un paradoxe complet puisque si la volonté de réduire la dette collective conduit les collectivités à emprunter pour maintenir les niveaux d'investissements, ce n'est pas une réduction de la dette c'est un transfert de la dette de l'État vers les collectivités. Donc, cela me paraît un peu malvenu et au-delà des corrections qui pourraient être opérées par le Sénat, par la Commission technique paritaire, si à terme on pouvait trouver d'autres modalités pour la contribution des collectivités on s'en porterait mieux. En plus, il y a un contexte très particulier, les collectivités, la Métropole, les communes sont en fin de mandat. En fin de mandat on connaît la lenteur des procédures administratives. C'est là que viennent émerger, aboutir, les gros dossiers. Ce serait quand même un paradoxe, après tous les efforts déployés et les attentes entretenues, de supprimer ou de réduire les investissements qui viennent à terme.

J'ajoute qu'il y a une difficulté particulière pour les collectivités, les communes et les Métropoles c'est que la raréfaction des ressources et les obligations faites par l'État, vont peser aussi sur les régions et les départements. On comprend très bien que les régions d'une part, et les départements d'autre part, mettent en place des mesures pour satisfaire à cette contrainte ce qui veut dire que les aides diverses et variées que ce soit en fonctionnement, que ce soit en investissement, ne vont sans doute pas beaucoup augmenter dans le temps qui vient ou plutôt diminuer. Donc l'ensemble de ces mesures crée une situation extrêmement difficile pour les collectivités et donc une situation complexe pour la Métropole. Quelles décisions avons-nous décidé de prendre, ou quelles orientations, en tout cas, dans ce contexte ?

Tout d'abord c'est de maintenir les investissements. Je crois que c'est un devoir, c'est un devoir pour l'emploi, c'est un devoir pour l'activité, c'est un devoir aussi si on se rappelle que 70 % de l'investissement public est d'origine des collectivités.

Deuxième possibilité, c'est de réduire le fonctionnement. J'indiquais tout à l'heure, c'est quand même très limité en termes de masse salariale. On peut bien entendu être vigilant, mais ce sont des marges limitées. Ce que nous demanderons, en tous les cas j'y tiens particulièrement, c'est que les grosses structures qui reçoivent de grosses subventions fassent un effort elles-mêmes

de rationalisation qui nous permette de limiter les subventions que l'on pourra accorder. Je crois que quand on fait un appel aux collectivités, un appel aux Français, on ne peut pas soustraire à un certain nombre d'activités qui bénéficient de subvention importante de l'effort collectif. Tout sera bien entendu fait pour essayer d'éviter une baisse excessive de l'épargne, une baisse de l'épargne qui sera peut-être de 25 % cette année.

La troisième modalité c'est une augmentation mesurée de l'emprunt. Nous pouvons le faire dans la mesure où notre Métropole a une capacité de désendettement forte, ou en tous les cas des annuités limitées ; elle est la quatrième Métropole la moins endettée de France avec l'effort complémentaire qui pourra être fait on se situera dans la bonne moyenne des Métropoles, donc d'ici là il y a un degré de liberté. Vigilance sur la masse salariale de fonctionnement, vigilance demandée aux grosses structures qui appellent des fonds, car la rationalisation doit être collective, pas d'augmentation d'impôts et maintien des investissements et appel limité à l'emprunt ; ce sont les orientations que l'on a décidées.

On peut espérer que les 5 milliards prévus d'appels aux collectivités soient progressivement réduits. Je ne sais pas, à l'heure où je vous parle, où nous en sommes. Peut-être que dans l'heure qui suit il y aura des modifications, en tous les cas vraiment, je crois qu'elles sont souhaitables, car le transfert des problèmes n'est pas une solution.

Monsieur MUSSO.

**M. MUSSO.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais rentrer un petit peu dans les chiffres.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, concernant la fiscalité nous ne toucherons pas aux taux, le Président l'a dit. Simplement pour les prévisions 2025 il y a une évolution de 2 % de l'ensemble de nos taxes puisque l'inflation est estimée à 2,1, ce qui ne nous permettra, sur la taxe foncière d'avoir une estimation à 38 millions d'euros, sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 86,5 millions d'euros, sur la contribution foncière des entreprises, 47,9 millions d'euros, et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires 12,1 millions d'euros.

En ce qui concerne la TVA il y avait une prévision de croissance de 4,5% en 2024, on annonce plutôt 0,8 % de croissance ce qui fait qu'au lieu d'avoir 117 millions nous aurons estimé 112 millions. Il va s'ajouter à cette faible dynamique de la TVA les mesures du projet de loi de finances, mais comme le disait le Président, on ne sait pas exactement ce qu'il en est.

En ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement, On nous annonce qu'elle sera identique ou un petit peu inférieure à celle de l'année 2024 donc on l'estime à 27,2 millions d'euros avec une diminution de 1 million, comme l'a dit le Président.

Les autres recettes du budget général (taxes de séjour, GEMAPI, attribution de compensation...) restent stables.

En dépense de fonctionnement, il y a une baisse confirmée de l'inflation, donc les charges de fonctionnement devraient croître à un rythme plus modéré qu'en 2023 et en 2024, en 2025 on devrait avoir de bonnes nouvelles.

Les charges à caractère général, vous savez tous ce que c'est, l'énergie, les fluides, les ordures ménagères, les évolutions concernant les marchés de prestations de services correspondront, pour la très grande majorité à des réductions de prix ; ils représentent plus de la moitié de ce chapitre, et les fluides seront proposés sur une hypothèse basse en prenant en compte une prévision de baisse du prix ainsi qu'une poursuite de l'impact de divers programmes notamment sur l'électricité, notre gros programme métropolitain sur toutes les communes du passage de l'éclairage public au LED.

En ce qui concerne les charges de personnel, je pense que la Métropole a fait une gestion très rigoureuse du personnel. Simplement, il faut prendre en compte les augmentations, le glissement vieillesse technicité qui est obligatoire, les échelons, la masse salariale, les promotions internes. Ensuite on aura une augmentation de la contribution URSSAF et une augmentation des cotisations pour la retraite des fonctionnaires qui devraient nous impacter.

En ce qui concerne les charges de gestion courante, les subventions, les organismes extérieurs publics ou privés, les budgets annexes, on souhaite stabiliser ces dépenses, le Président s'est exprimé à ce sujet. Le reversement de la fiscalité c'est la dotation de solidarité communautaire et l'attribution de compensation, nous allons les conserver stables. On maintient encore une année la dotation de solidarité communautaire et je le rappelle ce n'est pas une obligation, mais nous l'avons mis en place avec la Communauté d'Agglomération et maintenant la Métropole donc merci Monsieur le Président, là c'est le Maire qui parle.

En ce qui concerne la situation financière, l'épargne brute, en raison des augmentations de charges et des réductions de recettes envisagées par l'État, notre épargne brute pourrait subir une forte pression de l'ordre de 25 %. La capacité de désendettement est excellente, on reste en dessous, autour des 5 ans, mais en fonction de la mise en œuvre du projet de loi de finances cela pourrait s'aggraver et avoir une capacité de désendettement un petit peu plus longue. Pour la dette c'est pareil, nous avons des projets et des projets en cours. En fonction de la situation et du vote du projet de loi de finances, il faudra avoir recours un petit peu plus à la dette que ce que l'on a fait jusqu'à présent, car nous souhaitons poursuivre les projets de transformation métropolitains. Nous souhaitons poursuivre notre effort d'investissement dans les mêmes proportions que les années précédentes. Il faut continuer les projets en cours dont l'arrêt n'est pas concevable tant pour l'intérêt des usagers que pour l'économie locale.

Le programme couvre des investissements liés aux bâtiments et moyens publics, aux compétences de la Métropole (culture, enseignement supérieur, sport, prévention des risques, gestion de l'environnement, habitat, voiries, projets stratégiques), ainsi qu'à des projets de proximité sur l'ensemble du territoire.

2025 marquera l'achèvement des échéances pour plusieurs projets, notamment l'Institut pour la Formation des Professions de Santé , les travaux de confortement du Faron, une phase du schéma directeur des eaux pluviales et les aménagements des îlots Montety et la Loubière.

Voilà mes chers collègues, Monsieur le Président, ce que je voulais vous dire sur ce débat d'orientations budgétaires.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur Navarranne.

**M. NAVARRANNE** - Je vous remercie, Monsieur le Président. Monsieur le Vice-Président, la sobriété du document d'orientations budgétaires cette année souligne à nos yeux la période d'incertitude qui s'ouvre. Ce débat d'orientations budgétaires n'est pas la présentation du budget, il nous permet d'esquisser ce que seront, lors de notre séance, les grandes lignes du budget, mais le débat d'orientations permet aux oppositions de proposer, de suggérer. Nos désaccords budgétaires sont connus : taxation, fiscalité, on rappelle qu'ici le taux de la taxe foncière a été augmenté de 25 % il y a maintenant 2 ans, l'illisible mutualisation et donc l'absence de réelles économies d'échelle avec la création de Toulon Provence Méditerranée. Je vous entendais Monsieur Le Président parler de l'effort de rationalisation que vous allez demander à certaines grosses structures subventionnées par notre collectivité. On parle un peu pour les autres, ce que nous n'avons nous-mêmes pas été capable de faire. C'est bien regrettable. En matière d'investissement deux questions vont se poser à nous en termes de budget.

Deux questions particulières – il y en aurait d'autres –, mais deux questions particulières sur les grands projets structurants de notre territoire : le transport en commun en site propre, le très insuffisant BHNS, mais au moins le BHNS, toujours en retard dans sa réalisation. Vous savez que l'on aurait préféré le projet de tramway, mais quid de l'évolution du projet BHNS ou encore du projet « Mayol à Pipady », l'éternelle arlésienne maintenant annoncée pourtant à grand renfort de communication, de rétro-agenda, d'images de synthèse. Aujourd'hui rien n'est moins sûr autour de ce projet pourtant très structurant pour le territoire toulonnais. Nous n'ignorons pas le contexte budgétaire très contraint imposé par l'État, les mensonges de Macron, celui qui s'était appelé tantôt Jupiter, tantôt Mozart. Au conseil municipal la semaine dernière, je précisais que Mozart était un musicaste, c'était un très mauvais musicien. Les mensonges de Bruno Lemaire, en fait la forfaiture au plus haut sommet de l'État qui n'était pas nouvelle, mais qui étouffe aujourd'hui nos collectivités en général et les Français en particulier. Nous avons conscience de ce contexte. C'est en raison, d'ailleurs d'avoir été parmi les moins mauvais chez les élèves des collectivités en matière d'équilibres généraux de nos finances que l'on peut malgré tout regarder une partie de notre budget sereinement parce que vous l'avez dit il va y avoir une ponction de l'épargne qui va permettre d'équilibrer les budgets et un endettement léger supplémentaire qui sera sûrement confirmé lors de la présentation budgétaire le mois prochain, ou début janvier. Car au moins, et je conclurai là-dessus, en cette matière, à la différence de Macron, de ses sbires, de ceux qui dirigent l'État, et qu'on a bientôt envie de

voir partir, ceux aussi d'ailleurs qui l'ont soutenu pendant des années, qui ont donné la grande leçon à la fois aux formations politiques d'opposition, à ceux qui contestaient ce qui était annoncé pendant la crise sanitaire et soi-disant l'économie sauvée et tout un tas de grandes leçons. Mais sachant que nous l'avons reçu aujourd'hui en pleine figure, la réalité crève aux yeux de tous, au moins nous ne doutons pas de votre sincérité budgétaire à la fois parce qu'elle est imposée par la loi, mais aussi, car en cette matière vous avez une forme de sincérité qui vous est propre et à laquelle nous trouvons au moins une satisfaction d'avoir un peu plus confiance qu'envers l'État même si nous avons de profonds désaccords. C'est en tout cas dans cet état d'esprit que nous aborderons dans quelques semaines le budget qui nous sera présenté. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Madame PORTUESE.

**Mme PORTUESE.-** Ce projet de budget montre une volonté d'investir massivement et de façon ambitieuse, notamment dans les transports en commun structurants, BHNS, pôles multimodaux, électrification des quais, pour renforcer l'activité portuaire et réduire l'impact environnemental. Même si la santé financière de la Métropole est bonne, ces investissements pourraient alourdir l'endettement rendant les finances métropolitaines plus vulnérables aux imprévus économiques (hausse des taux d'intérêt, inflation, hausse des coûts de projets). Vous l'avez dit, nous sommes dans une période de risques, je dirai même d'incertitudes, cela pourrait créer des risques pour la soutenabilité financière de ce budget, c'est un point de vigilance à ne pas négliger. De plus, ces projets ambitieux pourraient souffrir de retard ou de dépassement des coûts ce qui créerait des risques de sous-exécution. Pour ces grands projets, nous pourrions renforcer la transparence en fournissant par exemple des indicateurs de performance clairs pour chaque projet majeur afin de mieux suivre leur avancement. Nous pouvons aussi nous interroger sur l'absence d'une analyse complète des risques financiers ou d'une stratégie claire de désendettement pluriannuel. Par exemple les projets à long terme comme le BHNS nécessitent des coûts d'exploitation récurrents qui ne sont pas anticipés dans le rapport. Dans ce ROB on constate un manque de détail sur certaines priorités. Quid des mesures spécifiques pour l'adaptation au changement climatique au-delà des projets d'infrastructure ? Les projets environnementaux ne peuvent se limiter à des initiatives techniques même s'ils constituent une démarche positive. En effet, les actions décrites d'électrification des quais, le BHNS, la rénovation de certains équipements restent dispersés et ne s'intègre pas dans une vision d'ensemble claire. On constate l'absence d'un plan transversal articulant les grands défis environnementaux en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, la gestion des ressources naturelles ou encore la préservation de la biodiversité. Pas de feuille de route spécifique à la neutralité carbone alors que de nombreuses Métropoles fixent des objectifs chiffrés en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il y a également un manque de détails sur l'intégration des énergies renouvelables dans les infrastructures métropolitaines. En effet, la Métropole fait face à des risques climatiques importants, mais le ROB ne propose pas de mesure spécifique pour renforcer la résilience des infrastructures et des espaces naturels. Si le ROB 2025 affiche des initiatives intéressantes, il

manque une ambition à la hauteur des défis climatiques et environnementaux que notre territoire doit affronter. Les risques sont connus : événements climatiques extrêmes, perte de biodiversité, stress hydrique, etc. Pourtant, les solutions proposées restent trop techniques et insuffisamment globales. Je propose que ce rapport s'accompagne d'éléments stratégiques clairs pour atteindre la neutralité carbone et renforcer notre résilience climatique. Cela passe par des solutions concrètes : développer les énergies renouvelables sur nos infrastructures, restaurer les écosystèmes naturels, mais également impliquer les citoyens au travers de projets participatifs. Notre Métropole a l'opportunité de devenir un modèle de transition écologique en Méditerranée, mais cela nécessite d'aller plus loin, de relayer chaque projet à une vision durable et inclusive. Le développement économique et l'écologie ne sont pas incompatibles, ils doivent être les deux piliers d'une Métropole prête à relever les défis du 21<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, dans ce ROB on peut déplorer le peu d'informations sur les initiatives sociales et culturelles. Sur le plan social en effet, il y a peu d'informations sur les initiatives destinées à répondre aux besoins sociaux tels que les politiques de lutte contre la précarité ou l'inclusion sociale. Le budget semble moins orienter vers les projets ciblant directement les populations les plus vulnérables. Il faudrait renforcer les mesures en faveur de l'inclusion sociale, par exemple par la mise en œuvre de programmes pour l'accès à l'emploi, le développement de l'aide alimentaire, des services sociaux décentralisés dans les quartiers les plus fragiles, l'amélioration de l'accessibilité des services publics, notamment vers les zones mal desservies ou encore le développement d'une politique de rénovation énergétique pour les ménages les plus modestes. Sur le plan culturel, l'orientation budgétaire ne mentionne pas explicitement de projet lié à la culture ou au patrimoine. Cela peut nuire à l'attractivité globale de la Métropole qui doit pourtant valoriser ses atouts culturels et artistiques pour soutenir le tourisme et le bien être des habitants. J'ai constaté une absence de programme pluriannuel pour les équipements culturels (musées, centres culturels, soutien aux artistes locaux...). Il est important de développer les projets culturels dans les quartiers par exemple, créer des espaces culturels de proximité pour démocratiser l'accès à la culture, notamment dans les zones défavorisées ou excentrées, développer des programmes éducatifs, pour sensibiliser les jeunes au patrimoine local et à la création artistique, promouvoir la diversité culturelle. Il serait en effet intéressant d'intégrer par exemple les événements concernant la diversité culturelle de la Métropole en lien avec la Méditerranée pour refléter les identités locales et favoriser le dialogue interculturel. De même, favoriser l'inclusion de la culture dans les grands projets d'aménagement. Par exemple, prévoir des espaces dédiés à des activités culturelles dans les nouvelles infrastructures comme les pôles multimodaux ou les zones d'activités économiques. Pour conclure, ce ROB 2025 illustre une ambition louable pour le développement de la Métropole, mais il serait intéressant de veiller à une gestion rigoureuse pour éviter un endettement excessif, une stratégie plus détaillée sur les enjeux environnementaux et sociaux apporterait à mon sens un impact sur les orientations proposées en termes d'inclusion sociale, de diversité culturelle et de bien être collectif. Ces ajouts permettraient d'équilibrer davantage ce ROB avec une approche plus centrée sur les besoins humains et le vivre ensemble en consolidant la cohésion sociale de la Métropole.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Autres interventions ? Monsieur LEROY.

**M. LEROY.-** Monsieur le Président, j'ai bien aimé le début de votre présentation. Vous nous parliez d'injustice, de contre-productivité de ce projet de loi de finances de l'État. Et bien sûr par rapport au budget que vous nous présentez, nous aurions aimé beaucoup plus d'investissements, mais par rapport à ce projet de loi de finances, beaucoup de Maires ici présents font partie de cette majorité au gouvernement. De quelle manière pensez-vous mettre une pression sur ce gouvernement pour qu'il réduise la diminution de budget des collectivités dont vous-même n'êtes pas d'accord ? Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Sur la dernière question, vous me prêtez beaucoup, ce sera une pression amicale, téléphonique, par voie de presse. Je ne crois pas que cela puisse changer grand-chose. Quand vous parlez de majorité, elle est à géométrie variable. Est-ce qu'aujourd'hui le Rassemblement national est dans la majorité ? En tous les cas il prétend dicter, parfois, des choix. Nous sommes vraiment dans un monde très paradoxal, très original. De ce point de vue je préfère ne pas faire trop de commentaires, car l'État aujourd'hui, les forces politiques sont d'une complexité et d'une opacité sans pareil.

Deux observations : peut-être sur le TCSP, « Mayol à Pipady », on avance. Sur le TCSP, enfin le BHNS, ce sont des perspectives au long terme. Nous savons déjà que nous aurons un premier tronçon en 2028, les choses ne se font pas comme ça, il y a des procédures, c'est long, mais c'est désormais totalement enclenché. Je ne sais pas si cela devra débloquer des crédits de paiement importants en 2025, mais en tous les cas il y a un départ qui est donné. Sur « Mayol à Pipady », nous avons rendez-vous avec Madame Le Maire de Toulon et les entreprises qui sont intéressées pour voir comment le dossier effectivement qui a été un peu retardé, peut être accompli, ou dans tous les cas amendé. Je crois qu'il n'est pas nécessaire, toujours, de maintenir désespérément un projet si l'on conçoit qu'il peut évoluer. À titre d'exemple, il y a, d'après ce que je crois savoir, il y avait 4 appels d'offres, 2 ont été satisfaits, deux non. C'est vrai que la globalité d'un projet, quand la moitié n'a pas trouvé preneur, pose discussion donc c'est cette discussion que nous allons avoir bientôt avec les intéressés.

Sur l'intervention de Madame Portuese, vous évoquez un manque d'ambition, je peux le concevoir. Mais si vous voulez, nous ne sommes pas, très honnêtement, aujourd'hui, dans une période de mutation et de changements brutaux, mais plutôt d'adaptation à un contexte compliqué. L'ambition si on devait la déclarer, au moment où tout le monde nous met des contraintes, je ne suis pas sûr qu'elle puisse aboutir. Alors vous avez raison, si nous pouvions faire plus de social on le ferait, mais il me semble quand même que l'action sociale, et je prends par exemple de la politique de la ville, est très active au niveau de la Métropole. Et pour plus de culture, vous prêchez un convaincu, mais là nous avançons, nous lisons dans la presse, très récemment, autant pour les quartiers que vous avez évoqués, je lisais dans la presse très



récemment que Châteauvallon et le Théâtre Liberté, Charles Berling et Madame Massi ont signé une convention pour l'exportation de la culture dans les quartiers, je trouve cela très pertinent. Et puis nous avons un projet important, par exemple à Six-Fours-les-Plages, où nous avons pris la décision de créer une nouvelle école de musique un auditorium ; quand on sait que Six-Fours-les-Plages est un peu un pôle musical pour la Métropole. Et puis il y a une grosse ambition, sur la Métropole en général, sur Toulon et Hyères en particulier, nous avons soumis un appel à manifestation d'intérêt sur la mode et le design. Nous investissons beaucoup, nous avons été retenus dans les 20 candidats sur 130 qui s'étaient présentés, et si d'aventure cela se poursuit comme nous essayons de le promouvoir, nous pouvons espérer que début 2025 ou mi 2025, notre Métropole soit une capitale française, ou la capitale française de la mode et du design. Simplement, comme toujours, les procédures, mais là nous nous sommes beaucoup investis sur ce sujet, car il me paraît, il nous paraît, qu'au-delà de son intérêt direct, il y a un intérêt indirect, une contamination positive sur les esprits. Si nous avons ici ce qui se fait de mieux en créativité dans ces deux domaines, cela aura une capacité à se répandre au-delà d'une façon très positive. Si nous avons choisi ces domaines, ce n'est pas pour rien, c'est parce qu'il y a la plateforme des créateurs à Toulon, l'école Camondo à Toulon pour le design, et il y a à Hyères bien entendu la villa Noailles dont la réputation internationale n'est plus à faire. Donc voilà, la culture reste très très présente dans nos esprits.

Une réflexion générale ; l'État, ou les normes, ou tout ce que vous voudrez, vont trouver une large partie de la solution aux problèmes des collectivités. C'est tellement compliqué aujourd'hui les procédures que tout ce que nous disons accumule des retards qui font que les investissements prévus ne seront pas en totalité mis en œuvre. Je prends par exemple, sur Hyères, le pôle d'échanges multimodal auquel nous sommes très attachés, c'est vrai que les choses avancent, mais à un rythme qui est très difficile compte tenu de l'ensemble des méandres que l'on doit franchir. « Mayol à Pipady », on avance, mais à un rythme qui n'est aussi rapide que l'on pourrait le souhaiter. Et c'est vrai, je le dis souvent, mais je crois que les Maires peuvent le partager, avant un gros projet c'était un mandat, après un gros projet c'était 2 mandats. Vraiment, je le dis très honnêtement, aujourd'hui un gros gros projet c'est 3 mandats. Parce que le temps d'exister, le temps de la réflexion, le temps des procédures, de la mise en œuvre, etc., c'est extrêmement long. Alors c'est un inconvénient et il faut se battre pour cela, j'ai presque envie de dire que quand le gouvernement dit on va faire un choc de simplification et qu'en même temps il dit, il faut faire des économies, il a 2 propos contradictoires. Parce que quand ce n'est pas très simplifié, cela prend du temps et cela permet paradoxalement de faire des économies. Donc voilà, je ne dis pas que je compte sur les procédures et les difficultés clairement présentes pour attendre, mais c'est une réalité qu'il faut intégrer. Vous avez constaté que sur les gros sujets, nous en parlons depuis longtemps simplement parce qu'à chaque fois nous remettons le métier sur l'ouvrage c'est un peu complexe et cela prend du temps. Voilà.

Madame MASSI.

**Mme MASSI.-** Oui, Monsieur le Président, je reviens, si vous le permettez, sur « Mayol à Pipady ». Il a toujours été dit que c'était un grand projet et qu'il faudrait 10 ou 15 ans pour faire un grand projet comme vous l'avez rappelé. Mais ça avance, je voudrais rappeler, j'en ai pour preuve le déplacement actuel de l'entrée de la DGA, que je vous invite à aller voir, qui permettra de libérer l'espace sur lequel ils sont actuellement pour pouvoir avancer. « Mayol à Pipady », j'insiste, se fera, même si comme vous l'avez dit, par rapport à la situation internationale il faudra quelques ajustements.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je n'ai pas tout entendu, mais ça, c'est de ma faute. Mais comme exemple des difficultés que l'on peut rencontrer ; quand le gouvernement décide de faire un deuxième porte-avion, je crois qu'il a raison du point de vue de la défense parce que nous ne pouvons pas nous défendre correctement si un porte-avion a nécessairement cinq mois de réparations par an. Oui, mais c'est une amputation de 2/3 hectares de Port de Toulon avec toutes les difficultés et toutes les planifications qui avaient été opérées qui doivent être mises en œuvre. Voilà, cela fait partie des aléas. Ce n'est pas une plainte, ce n'est pas une critique, ce n'est rien du tout, mais c'est parfois compliqué.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

**M. MUSSO.-** Monsieur le Président, une petite conclusion. Le débat d'orientations budgétaires sert à la majorité à présenter ces orientations et à écouter les propositions d'autres élus. Alors j'ai écouté et toutes ces propositions se bornent à moins de recettes et plus de dépenses. Alors je ne suis vraiment pas sûr que nous y arriverons.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous écoutons, nous n'entendons pas tous la même chose. Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'autres observations, je mets donc aux voix ce rapport d'orientations budgétaires pour prendre acte, ce n'est pas une approbation du fond. Qui est pour ? Abstention ? Pas d'opposition ?

Je vous en remercie.

**POUR : 76**

**CONTRE : 1 – M. Philippe LEROY**

**ABSTENTION : 3 – M. Olivier CHARLOIS – M. Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI**

***(Adoption à la majorité).***

*M. Gilles BALDACCHINO, M. Amaury NAVARRANNE et Mme Rachel ROUSSEL prennent acte du rapport.*

**N°24/11/003 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION - 3EME MISE A JOUR 2024**

**M. MUSSO.-** Monsieur le Président. Mes chers collègues, Il s'agit d'une mise à jour qui concerne la commune du Pradet. La Ville du Pradet envisage de ne plus solliciter un poste métropolitain financé à hauteur de 60 % et souhaite, en remplacement, mettre à disposition un agent communal à hauteur de 5 %. Donc il s'agit de baisser cette somme de 55 % soit une prise en compte d'un montant de 20 110 € en moins sur l'attribution de compensation. Enfin, sur la somme due par Le Pradet, cela fait 20 110 € en moins ce qui fait une mise à niveau du montant de l'attribution de compensation à - 3 499 137,00 € en fonctionnement et en investissement. C'est une soustraction.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est un ajustement. Je mets aux voix. Qui est pour ?

Je vous remercie.

**POUR : 75**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Olivier CHARLOIS – M. Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI – M. Amaury NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/004 - BUDGET - PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2024**

**M. MUSSO.-** La décision modificative numéro 3 a essentiellement pour objet la mise à jour en investissement de certaines autorisations de programme ainsi que la baisse de l'enveloppe allouée à l'opération sous mandat réalisée par les Ressources Numériques Mutualisées au profit de la Ville de Toulon. Elle s'équilibre en fonctionnement à 0 et en investissement une baisse de 1 598 214,00 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas d'observation, je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Je vous remercie.

**POUR : 73**

**CONTRE : 2 – M. Anthony CIVETTINI - M. Philippe LEROY**

**ABSTENTION : 5 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Olivier CHARLOIS – M. Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI – M. Amaury NAVARRANNE - Mme Rachel ROUSSEL**

*(Adoption à la majorité).*

**N°24/11/005 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS – DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2024**

**M. MUSSO.-** Cette décision modificative n°3 a essentiellement pour objet, en fonctionnement, l'ajustement du forfait de charges versé au délégataire à hauteur de 2 800 000,00 € suite à son actualisation prévue au contrat et l'inscription de 1 100 000,00 € pour paiement d'intérêts de retard dans le cadre du contentieux SYSTRA. En recettes, est notamment prévue une reprise sur provisions en contrepartie. En fonctionnement cela s'équilibre à 3 900 000,00 euros et en investissement à 0.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas d'observation, je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Je vous remercie.

**POUR : 73**

**CONTRE : 3 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Philippe LEROY - M. Amaury NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 4 – M. Olivier CHARLOIS - M. Anthony CIVETTINI - M. Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI**

*(Adoption à la majorité).*

**N°24/11/006 - BUDGET ANNEXE EAU - DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2024**

**M. MUSSO.-** Cette décision modificative n°3 a essentiellement pour objet l'ajustement des crédits nécessaires au règlement de l'annuité de la dette. Elle s'équilibre en fonctionnement à 200 000 euros et en investissement à 200 000 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Même vote.

**M. NAVARRANNE -** Juste pour la pure forme, il y a aussi parfois des votes contre, n'hésitez pas à appeler en plus du pour ou de l'abstention les votes contre. Parfois cela peut m'arriver aussi. Je ne dis rien à ce moment-là, mais je peux voter contre si vous appelez le vote contre.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Très bien. Merci Monsieur Navarranne. Donc sur l'eau, je reprends. Qui est contre ? Abstention ? Je vous remercie.

**POUR : 73**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 7 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Olivier CHARLOIS - M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY - M. Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/007 - BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS -DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2024**

**M. MUSSO.-** Cette décision modificative n°3 a pour objet l'ajustement de crédits entre chapitres sans incidence financière sur les sections. Elle s'équilibre à 0 en fonctionnement et en investissement 0.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je ne sais pas si quelqu'un va s'abstenir ou voter contre, mais de toutes manières il n'y a rien, voilà,

Elle est donc approuvée.

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 – M. Olivier CHARLOIS - M. Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/008 - BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE - DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2024**

**M. MUSSO.-** Cette décision modificative n°3 a pour objet l'inscription de 10 000,00 € complémentaires pour permettre le règlement d'intérêts moratoires dans le cadre de l'exécution de marchés publics. En fonctionnement elle s'équilibre à 10 000 euros et en investissement à 0.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est approuvé.

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6 – M. Olivier CHARLOIS – M. Anthony CIVETTINI - M. Philippe LEROY - M. Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI – Mme Rachel ROUSSEL**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/009 - ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES DU BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE EXERCICE 2024**

**M. MUSSO.-** Il s'agit d'un certain nombre de créances considérées comme irrécouvrables et admises en non-valeur pour 19 298,67 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Jean-David MARION - M. Amaury NAVARRANNE - Mme Rachel ROUSSEL**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/010 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - MISE A JOUR DES PROVISIONS**

**M. MUSSO.-** Les dotations aux provisions et aux dépréciations doivent être constatées dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la Métropole. Nous l'avons fait. Depuis notre contentieux avec la société SYSTRA. Nous vous proposons de reprendre la provision précédemment réalisée pour un montant de 1 800 000 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc approuvé.

**POUR : 72**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 8 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Olivier CHARLOIS – M. Anthony CIVETTINI - M. Philippe LEROY - M. Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI – M. Amaury NAVARRANNE - Mme Rachel ROUSSEL**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/011 - BUDGET PRINCIPAL - CREATION D'UN CODE ACTIVITE SPECIFIQUE POUR PERMETTRE LA COMPTABILISATION DE CERTAINES OPERATIONS SOUMISES A LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE**

**M. MUSSO.-** L'article 256 A du CGI précise, sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée les personnes qui effectuent de manière indépendante une des activités économiques mentionnées au cinquième alinéa, quel que soit le statut juridique de ces personnes, leur situation au regard des autres impôts et la forme ou la nature de leur intervention.

La Métropole envisage de réaliser sur son budget principal certaines opérations entrant dans le champ d'application de la TVA telles que des cessions d'immeubles.

Et donc nous vous proposons de créer un code activité spécifique sur ce budget.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas d'opposition, pas d'abstention, je vous remercie

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 – M. Anthony CIVETTINI - M. Philippe LEROY - M. Jean-David MARION**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/012 - MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE L'ILOT DE LA LOUBIERE SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN DE TOULON**

**M. MUSSO.-** En fait c'est ces ajustements ont une incidence financière sur le montant global de l'Autorisation de Programme fixé à 5 100 000 € TTC, soit une augmentation de 900 000 € TTC. La durée de l'autorisation de programme fixée à cinq années est inchangée.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Quelque chose traverse mon esprit. Je le dis parce que c'est une coquetterie. Je pense à Louis BERNARDI. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc approuvé.

**POUR : 75**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Olivier CHARLOIS – M. Philippe LEROY - Mme Cécile MUSCHOTTI – M. Amaury NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/013 - MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA REQUALIFICATION DE L'AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY A TOULON**

**M. MUSSO.-** Ces ajustements de crédits de paiement ont une incidence financière sur le montant global de l'Autorisation de Programme fixé à 6 800 000 € TTC, soit une augmentation de 2 600 000 € TTC.

Il convient de prolonger sa durée d'une année, fixée à 5 ans, soit de 2023 à 2027.

**M. LE PRESIDENT.-** Pas d'observation ? Même vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est approuvé.

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 – M. Olivier CHARLOIS – M. Philippe LEROY - Mme Cécile MUSCHOTTI**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/014 - MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA 4EME ANSE - LE MOURILLON A TOULON**

**M. MUSSO.-** Sur le projet de la 4e Anse, l'Autorisation de Programme fixée à 6 000 000 d'euros reste inchangée. Il convient de prolonger sa durée d'une année, fixée à 5 ans, soit de 2024 à 2028.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Qui est contre ? Qui s'abstient ?



C'est le type de délibérations qui vient illustrer ma petite remarque de tout à l'heure ; nous passons notre temps dans les délibérations à proroger de un, de deux ans, parce que sont venues se greffer des difficultés. C'est bien la démonstration que le taux de réalisation des investissements n'est pas exactement ce que l'on pourrait souhaiter.

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/015 - MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'OPERATION DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL A HYERES**

**M. MUSSO.-** Monsieur le Président, il s'agit de prolonger sa durée de deux années, fixée à 8 ans, soit de 2022 à 2029.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Très bien. Je téléphonais une fois par semaine à Monsieur Goube; je téléphonerai deux fois par semaine pour essayer d'éviter qu'il y ait de nouvelles délibérations.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/016 - MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA REHABILITATION DE LA CORNICHE TAMARIS A LA SEYNE-SUR-MER**

**M. MUSSO.-** Il s'agit de l'augmentation de 9 000 000 d'euros donc pour passer à 39 000 000 d'euros TTC et surtout de prolonger sa durée de deux années, fixée à 9 ans, soit de 2021 à 2029.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 – M. Olivier CHARLOIS - Mme Cécile MUSCHOTTI – Mme Rachel ROUSSEL**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N° 24/11/017 - MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA REQUALIFICATION DU CHEMIN DE FORGENTIER SUR LE TERRITOIRE DE TOULON**

**M. MUSSO.-** C'est vraiment un ajustement de paiement, il n'y a aucune augmentation de l'Autorisation de programme du montant fixé 3 000 000 d'euros ni d'augmentation de durée fixée à 6 ans.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc approuvé.

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/018 - MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE L'ILOT MONTETY SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN DE TOULON**

**M. MUSSO.-** C'est un ajustement de paiement puisque le montant de 4 300 000 euros reste inchangé et la durée fixée à 4 ans reste inchangée.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Une formalité administrative. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc approuvé.

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/019 - MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS  
RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU CHEMIN DE TOMBOUCTOU SUR LE  
TERRITOIRE METROPOLITAIN DE TOULON**

**M. MUSSO.-** Là nous avons une autorisation de programme dont le montant baisse puisqu'il est fixé aujourd'hui à 1 200 000 euros et qu'il était fixé à 3 000 000 d'euros soit une diminution de 1 800 000 euros et aucune incidence sur la durée, 4 ans.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Excusez-moi, quand je ne comprends pas je demande aux services de m'expliquer. Il y a une incidence financière sur le montant global de l'Autorisation de Programme de 1 200 000 euros avec une diminution de 1 800 000 euros.

**M. MUSSO.-** Non, aujourd'hui il est fixé à 1 200 000 euros et avant il était fixé à 3 000 000 d'euros donc nous avons une baisse de 1 800 000 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Comme je n'ai pas vu les 3 000 000. Diminuer de 1 800 000 quand on est à 1 200 000 c'est compliqué. Donc nous sommes passés de 3 000 000 à 1 200 000.

Si tout le monde a compris je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/020 - MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS  
RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION  
DATA CENTER A TOULON**

**M. MUSSO.-** C'est un ajustement de paiement puisque ça n'a aucune incidence sur le montant de 7 700 000 euros ni sur la durée de 6 ans.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci.

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/021 - CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS AVEC LA VILLE DE TOULON POUR LA CREATION DU JARDIN DES LICES POUR UN MONTANT DE 1 000 000 € AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO.-** Jardin des Lices, il s'agit de travailler sur le jardin, sur l'extension d'un jardin, d'un îlot fraîcheur et d'un refuge de biodiversité en plein cœur de ville de Toulon.

La ville de Toulon, pour améliorer ce projet métropolitain propose de verser un fonds de concours de 1 million d'euros. Je précise, c'est la ville de Toulon qui verse le fonds de concours à la Métropole et pas l'inverse.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je précise que le Jardin des Lices est à Toulon. Cela ne me paraît pas illégitime. Je mets aux voix. Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? C'est donc approuvé.

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/022 - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER POUR DES TRAVAUX A L'ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS CLEMENT - EXERCICE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO.-** Il s'agit là d'un fonds de concours classique versé là par la Métropole. Le coût de l'opération est de 15 920 euros et la participation de la Métropole s'élèverait à 7 000 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc approuvé.

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/023 - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER POUR L'INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR DE BILLETS PLACE DES RESISTANTS- EXERCICE 2024 AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO.-** Le coût total de l'opération est fixé à 39 936 euros et la participation de TPM à 19 000 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/024 - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER POUR TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET DE SECURISATION DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX - EXERCICE 2024 AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO.-** Le coût total de l'opération est fixé à 1 589 167 euros et la participation de la Métropole à 218 749 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc approuvé.

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/025 - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER POUR DES TRAVAUX D'EFFICACITE ET DE SOBRIETE ENERGETIQUE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX - PHASE 2 EXERCICE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO.-** La dépense totale est fixée à 1 266 048 euros et la participation de notre Métropole à 141 251 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Même vote.

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/026 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION DU BAR-RESTAURANT DU PORT DE LA COUDOULIERE ET A L'EXPLOITATION DU SOUS TRAITE D'EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N°1- CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUS-TRAITÉ DE PLAGE**

**M. CAVANNA.-** Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, Il s'agit d'attribuer la DSP d'exploitation d'activités de bains de mer à la SARL CANARI sur la plage naturelle de la Coudoulière.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je n'ai pas écouté, j'ai été distrait par une intervention. Tout a été dit ?

**M. CAVANNA.-** Tout a été dit.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Qui est pour ? Pas d'abstention ? Abstention. Je vous remercie.

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 - M. Olivier CHARLOIS – M. Philippe LEROY -  
Mme Cécile MUSCHOTTI – Mme Rachel ROUSSEL**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/027 - 24DSP01 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP), POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAIN DE MER SUR LA COMMUNE DE HYÈRES - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUS-TRAITÉ DE PLAGE, LOT N° 1 PLAGE DES SALINS**

**M. CAVANNA.-** Même chose, attribution d'une DSP pour activité de bains de mer du Lot de plage n°1 des Salins à Hyères à la SAS La plage des Vahinés.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas d'observation ? Pas de contre ? Pas d'abstention ? Abstention. Je vous remercie.

**POUR : 73**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 7 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Olivier CHARLOIS – M. Philippe LEROY – M. Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI – M. Amaury NAVARRANNE - Mme Rachel ROUSSEL**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/028 - 24DSP01 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP), POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAIN DE MER SUR LA COMMUNE DE HYÈRES - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUS-TRAITÉ DE PLAGE, LOT DE PLAGE N°3 DE L'AYGUADE**

**M. CAVANNA.-** Nous restons à Hyères, il s'agit du lot de plage numéro 3 de l'Ayguade que nous attribuons à la SARL LGMH.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas d'opposition ? Pas d'observation ? Abstention. Je vous remercie.

**POUR : 73**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 7 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Olivier CHARLOIS – M. Philippe LEROY – M. Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI – M. Amaury NAVARRANNE - Mme Rachel ROUSSEL**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/029 - EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR LES LOTS N° 1, 4, 5 ET 6 DE LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DE MAR-VIVO/LES SABLETTES - CHOIX DU MODE DE GESTION ET LANCEMENT DE PROCEDURE**

**M. CAVANNA.-** Il s'agit de se prononcer sur le choix du mode de gestion de différents sous-traités des lots de plage et il vous est proposé d'adopter le principe de la délégation de service public.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Abstention. Je vous remercie.

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. Philippe LEROY - Mme Rachel ROUSSEL**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/030 - 24CONC14 - SOUS-TRAITÉ DE PLAGE DU MOURILLON - LOT 14 : SARL RESTAURANT PLAGE L'ANSE DES PINS - AVENANT N°1 - RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE SUR LE TAUX DE REDEVANCE VARIABLE**

**M. CAVANNA.-** Un avenant pour rectifier une erreur matérielle puisqu'il y avait une différence de chiffre entre 2 documents et l'exploitant a bien confirmé qu'il s'agissait bien d'1,5 % du chiffre d'affaires.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est une correction formelle. Pas d'observation ? C'est donc approuvé.

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/031 - AVENANT N° 5 AU CONTRAT 86RL2016 - CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LES PARKINGS EN OUVRAGE DE LA VILLE DE TOULON - INTÉGRATION DES IMPACTS DE LA LOI 'LOM' SUR LE DÉPLOIEMENT DES POINTS DE RECHARGE POUR VÉHICULES**

**M. CAVANNA.-** Une loi postérieure à la passation de cette DSP est venue modifier les obligations du gestionnaire en ce qui concerne les points de recharge pour les véhicules électriques. Le concessionnaire va donc faire des



investissements importants qui n'étaient pas liés au marché, et en compensation nous rallongeons la durée de sa DSP.

**M. LE PRÉSIDENT.-** S'il n'y a pas d'observation je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention. Pas de contre, c'est donc approuvé.

**POUR : 79**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 – M. Philippe LEROY**

*(Adoption à l'unanimité).*

### **N°24/11/032 - ACTUALISATION DU TABLEAU DES PERMANENTS DE LA METROPOLE PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. MUSSO.-** Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'actualiser notre tableau des effectifs pour tenir compte des besoins liés à l'évolution de la Métropole et surtout des besoins spécifiques au sein du conservatoire.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je mets aux voix, qui est contre ? Abstention ? C'est donc approuvé.

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Amaury NAVARRANNE - Mme Rachel ROUSSEL**

*(Adoption à l'unanimité).*

### **N°24/11/033 - CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR MENER A BIEN DES TRAVAUX STRUCTURANTS**

**M. MUSSO.-** Il s'agit de créer un emploi non permanent de catégorie A permettant le recrutement d'un contrat de projet pour mener des travaux structurants notamment au sein de la station d'épuration Amphitria et de ses ouvrages annexes dont la durée est estimée à 3 ans. Je précise, cela ne concerne pas les travaux du four Amphitria, mais des travaux relatifs à des obligations réglementaires et désordres structurants, qui génèrent un surcroît d'activité temporaire.

Par exemple la reprise des toitures, la sécurisation des tirants qui soutiennent la station, la rénovation des façades qui menacent de s'effondrer, la réparation des ouvrages de la station ARDA, le traitement du sulfure d'hydrogène et de la ventilation de l'émissaire de Chateaubanne pour éviter les odeurs. Cela ne rentre pas dans le cadre de la délégation de service public.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 – M. Gilles BALDACCHINO – M. Anthony CIVETTINI - M. Philippe LEROY - M. Amaury NAVARRANNE -**

*(Adoption à l'unanimité).*

#### **N°24/11/034 - ATTRIBUTION D'UN 13ÈME MOIS AUX AGENTS DE DROIT PRIVE DU PARKING DE LA TOUR FONDUE**

**M. MUSSO.-** Nous avons repris avec la Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 l'activité de gestion du parking de la Tour Fondue jusqu'alors assurée par délégation de service public par la Société INDIGO. Les 3 agents dont les contrats INDIGO de droit privé ont été transférés bénéficient d'un 13<sup>e</sup> mois au titre de leur contrat de travail. Par principe d'équité, il est proposé que les nouveaux recrutés sur contrat de droit privé, bénéficient également d'un 13<sup>e</sup> mois dans les mêmes conditions.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est le principe de la reprise d'agents. Qui s'abstient ? Qui est contre ? C'est donc approuvé.

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

#### **N°24/11/035 - AMENDEMENTS DE LA CHARTE VAROISE DE FACILITATION DE L'ACCES DES TPE-PME A LA COMMANDE PUBLIQUE**

**M. MUSSO.-** Il s'agit d'amendements puisque nous l'avons voté le 12 septembre 2024 et cette charte a été amendée postérieurement à son adoption en Conseil Métropolitain par les services de l'Etat en Préfecture du Var et notamment par la Direction de la citoyenneté et de légalité. Il convient d'en prendre acte par une nouvelle délibération, ces amendements ne changent pas la convention.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas d'observation, pas d'abstention, pas de vote contre, je vous remercie.

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

*Mme Rachel ROUSSEL prend acte du rapport.*

**N°24/11/036 - APPROBATION DU RAPPORT DES MANDATAIRES SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) TOULON METROPOLE EVENEMENTS ET CONGRES (TMEC) EXERCICE 2023**

**M. MUSSO.-** Nous avons une obligation annuelle de présenter le rapport des mandataires. Je suis chargé de ce rapport. Il vous a été expédié. Ce rapport vous donne une information complète sur la société de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas d'observation ? Même vote. Je vous remercie.

**POUR : 79**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**NPPV : 1 - M. Philippe LEROY**

**N°24/11/037 - PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023**

**M. MUSSO.-** La loi nous fait l'obligation de présenter le Rapport Social Unique. Vous l'avez reçu aussi, c'est un document complet, juste une petite remarque, nous voyons que chez les fonctionnaires on a un taux d'hommes très supérieur, 2/3 – 1/3, de femmes. Cela est dû au transfert, essentiellement au transfert voiries et autres, ce sont les services techniques qui ont été transférés. Du coup dans les communes, c'est l'inverse où souvent on a une part féminine supérieure au taux masculin, mais c'est juste dû au transfert des services techniques.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien, nous prenons acte.

**Le Conseil prend acte du rapport**

**N°24/11/038 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE ECONOMIQUE (CO.CO.ECO) DE L'AERODROME D'HYERES-LE PALYVESTRE**

**M. CAVANNA.-** Monsieur le Président, il est proposé de désigner le représentant Métropole. Il est proposé de désigner M. Francis ROUX, qui est le représentant actuel. Et si tout le monde est d'accord nous pouvons procéder au vote à main levée.

**M. LE PRESIDENT.-** Pas d'observation ? Pas d'opposition. Monsieur ROUX vous ne votez pas par élégance. Il est donc désigné.

**POUR : 73**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5 – M. Gilles BALDACCHINO – M. Anthony CIVETTINI - M. Philippe LEROY – M. Jean-David MARION - M. Amaury NAVARRANNE**

**NPPV : 2 - M. François CARRASSAN - M. Francis ROUX**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/039 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2023 DE LA SOCIETE GRDF, CONCESSIONNAIRE DU RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ SUR LES COMMUNES DE CARQUEIRANNE, LA CRAU, OLLIOULES, LE PRADET, SAINT-MANDRIER-SUR-MER, LA SEYNE-SUR-MER, SIX-FOURS-LES-PLAGES, LA VALETTE-DU-VAR, HYERES, LA GARDE ET TOULON**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je demande à Monsieur MASCARO et à Monsieur CHOUQUET de bien vouloir s'absenter.

*M. MASCARO et M. CHOUQUET sortent de la salle.*

**Mme BICAIS.-** Merci Monsieur le Président. La Métropole est l'Autorité organisatrice de la distribution publique de gaz. Cette mission est confiée à GRDF au travers de plusieurs contrats de concession, conclus historiquement par les communes.

Suite à la mise à disposition de celui-ci pour l'exercice 2023, il convient de prendre acte de la présentation du rapport annuel d'activités du concessionnaire (CRAC) 2023 de la société GRDF.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas d'observation ? Nous prenons donc acte.

**Le Conseil prend acte de ce rapport**

*M. MASCARO et M. CHOUQUET entrent dans la salle.*

**N°24/11/040 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2023 DE LA SOCIETE DALKIA, CONCESSIONNAIRE DU RESEAU DE DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID (THALASSOTHERMIE) DE LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER**

**Mme BICAIS.-** Dans le même cadre la Métropole TPM exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, la compétence de "Création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de réseaux de chaleur ou de froid". A ce titre la Métropole a confié en septembre 2019 à Dalkia pour 23 ans le développement et l'exploitation du réseau de thalassothermie développé sur une partie de la commune de la Seyne-sur-Mer.

Conformément aux dispositions du CGCT et du Code de la Commande Publique, l'assemblée délibérante prend acte de la remise du Rapport annuel d'activités 2023 de la société DALKIA concessionnaire de ce réseau.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas d'observation ? Même vote.

**Le Conseil prend acte de ce rapport**

*M. CHARRETON sort de la salle.*

**N°24/11/041 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2023 DE LA SOCIETE ENEDIS, CONCESSIONNAIRE DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE SUR LES COMMUNES DE HYERES, LA GARDE ET TOULON**

**Mme BICAIS.-** La Métropole est aussi l'Autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur le périmètre des communes de Hyères, La Garde et Toulon. Cette mission est concédée au travers d'un contrat signé en 2019 pour 30 ans avec Enedis pour la partie Distribution de l'énergie et à EDF-SA pour la commercialisation des Tarifs réglementés.

Conformément à la réglementation, le concessionnaire remet à la Métropole un Compte rendu annuel d'activités de la concession (CRAC).

Suite à la mise à disposition du compte rendu annuel de concession pour l'exercice 2023, Il convient de prendre acte de la présentation du Compte Rendu d'Activités du Concessionnaire (CRAC) 2023 de la société ENEDIS.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien, vous avez observé que Monsieur CHARRETON était sort, je ne l'avais pas indiqué. Si c'est approuvé, il peut donc revenir.

**Le Conseil prend acte de ce rapport**

*M. CHARRETON entre dans la salle.*

**N°24/11/042 - DESIGNATION DES MEMBRES POUR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA SAGEP (CENTRE VILLE LA SEYNE-SUR-MER)**

**Mme BICAIS.-** La Métropole est actionnaire de la SAGEP depuis 2023. Une concession sur le centre-ville de la Seyne/Mer a été confiée par traité à la SAGEP par la Métropole.

Pour les marchés passés par la SAGEP qui s'inscrivent dans le cadre d'une concession, deux membres de la Métropole doivent être désignés au sein de la CAO.

Il est proposé de désigner Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS comme membre titulaire au sein de la Commission d'appel d'offres de la SAGEP et M. Joseph MINNITI comme membre suppléant de la CAO pour représenter la Métropole.

Il est proposé de procéder à un vote à main levée comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Qui est pour ? Abstention ? Pas d'opposition. Je vous remercie.

**POUR : 73**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 7 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Olivier CHARLOIS – M. Anthony CIVETTINI - M. Philippe LEROY - M. Jean-David MARION - Mme Cécile MUSCHOTTI – M. Amaury NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/043 - CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION D'EMPRISES DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE TOULON AU PROFIT DE LA METROPOLE - TOULON QUARTIER DES LICES PARCELLE CADASTREE SECTION CO N° 0392 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Mme BICAIS.**- Il s'agit d'autoriser Monsieur le Président de la Métropole à signer la convention de transfert de gestion consentie par la Ville de Toulon au profit de la Métropole relative à la parcelle sise à Toulon (83 000) quartier des Lices, cadastrée section CO n° 392.

Cette convention de transfert de gestion, d'une durée de 15 ans renouvelable, est consentie à titre gracieux compte tenu de la prise en charge par la Métropole des travaux d'extension paysagère du parc des Lices.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, pas d'observation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc approuvé.

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

## **N°24/11/044 - VILLE DE HYERES - PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET MODALITES DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DE LA CONCERTATION**

**Mme BICAIS.-** La Métropole Toulon Provence Méditerranée souhaite faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Hyères-les-Palmiers par le biais d'une révision allégée.

Cette procédure a pour objet l'évolution du secteur Nsl et de la zone 3AUe de Sainte Eulalie en secteur agricole qui comprendra la création d'un STECAL, en vue de permettre la réalisation d'un projet agro-touristique d'excellence.

Le hameau Sainte Eulalie fera l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui permettra d'assurer un aménagement cohérent et harmonieux. L'OAP sera réalisée pour garantir l'aménagement du projet tant sur le plan paysager qu'architectural.

Conformément à l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme, la procédure de révision allégée du PLU soumise à évaluation environnementale nécessite l'organisation d'une concertation publique.

La présente délibération vise donc à prescrire la procédure de révision allégée n°1 du PLU d'Hyères et à fixer les modalités de cette concertation.

**M. LEROY.-** Monsieur le Président, la Loi Littoral a été durcie avec la Loi Elan qui s'applique à la commune de Hyères doit pouvoir rester en continuité de l'urbanisation existante. On peut réhabiliter les bâtiments de Sainte Eulalie, mais sans en changer la destination, qui devrait rester agricole. Le SCoT a été arrêté un mois après la Loi Elan. L'État a montré dans son rapport qu'il fallait la suppression des hameaux nouveaux, cela n'a pas été fait. La Loi Littoral revue par la Loi Elan n'en reste pas moins applicable. Mais ce qui motive le plus mon intervention c'est le practice de golf. Un practice de golf demande beaucoup d'eau, et vous savez comme moi que l'eau va devenir de plus en plus précieuse. Page 40 du rapport du développement durable, vous parliez de la préservation des sites naturels et vous allez nous proposer aujourd'hui de voter pour la transformation d'un milieu agricole en un practice de golf. Hyères a d'autres atouts qu'un practice de golf pour développer le tourisme. La rade, nos collines, les espaces boisés sont tellement magnifiques. Je voterai donc contre cette délibération.

**Mme PORTUESE.-** Cette délibération nous est présentée comme une justification économique séduisante, mais elle est potentiellement déséquilibrée. En effet, le projet est présenté comme une réponse aux orientations stratégiques du PADD, notamment pour renforcer l'équilibre économique et conforter le tourisme. Cependant la mise en avant d'un complexe hôtelier dans la zone à vocation agricole et forestière peut créer une tension entre ces objectifs économiques et ceux de la préservation écologique. La délibération affirme que le projet n'affectera pas les orientations du PADD tout en admettant un potentiel impact d'une zone naturelle et forestière. Ce

langage volontairement atténué masque l'ampleur des transformations possibles. Ce projet peut être une menace pour l'équilibre écologique du territoire, car en effet la transformation des zones naturelles et forestières, même partielle, risque de déstabiliser l'écosystème sensible. Les zones boisées à l'est du hameau de Sainte-Eulalie jouent probablement un rôle important dans la régulation climatique locale, le maintien de la biodiversité et la gestion des sols. Les infrastructures prévues pourraient compromettre ses fonctions. Bien que la révision nécessite une évaluation environnementale, il n'est pas garanti que celle-ci prendra pleinement en compte les impacts cumulatifs du projet, tels que la perte de biodiversité, pollution liée aux constructions, pression humaine accrue, etc. Le projet impacte une zone actuellement reconnue pour sa valeur environnementale. La réduction de la zone NSL destinée aux loisirs et espaces boisés et l'aménagement du STECAL risquent de fragiliser les écosystèmes locaux en particulier les habitats forestiers. L'implantation de nouvelles infrastructures, complexes hôteliers, routes, bâtiments agricoles, pourrait entraîner une baisse de biodiversité, une fragmentation des habitats naturels et une diminution des fonctions écologiques de la forêt. Les infrastructures touristiques augmentent la demande en eau dans une région déjà soumise à des tensions hydriques. Or, ce risque est exacerbé par le changement climatique qui accentue les périodes de sécheresse. Bien que la zone soit classée en partie agricole le développement d'un STECAL avec potentiellement des logements et infrastructures liés au tourisme, pourrait accélérer l'artificialisation des sols, compromettant ainsi leur capacité à absorber l'eau et stocker le carbone. De plus on ne peut pas négliger le fait que l'aménagement d'un site touristique dans une zone naturelle ou forestière augmente la fréquentation humaine amplifiant le risque de départ de feu, particulièrement dans une région vulnérable aux incendies. En outre, ce projet pourra engendrer des conflits d'usage du territoire. En effet, l'ajout d'un complexe touristique dans une zone rurale peut engendrer des tensions avec les populations locales notamment en ce qui concerne l'accès aux terres agricoles, la gestion des ressources naturelles et la tranquillité des lieux, la cohabitation entre activités agricoles, résidentielles et touristiques pourraient être source de déséquilibre. Ce projet pourrait également engendrer un risque de surfréquentation touristique et de dégradation à long terme. Cela entraînerait une hausse des nuisances : pollution sonore, déchets, circulation accrue, etc., et pourrait dégrader le charme naturel du lieu, l'un de ses principaux atouts. Enfin, je voudrais ajouter qu'en ce qui concerne la participation publique, la consultation doit être renforcée dans les modalités de concertation prévues, bien que légales, semblent limiter en termes d'accessibilité et d'inclusivité. En effet, l'accès au registre sur rendez-vous à la mairie pourrait être un frein à une large participation. Il serait souhaitable de proposer des outils numériques interactifs et des ateliers participatifs pour une meilleure appropriation du projet par les citoyens.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

**M. MARION.-** Oui Monsieur le Président, très simplement, en fait l'interrogation qui je pense, est partagée c'est que cela représente une zone de plus 70 hectares avec une très grosse difficulté d'aménagement puisque les bâtis



dégradés, un hameau qui part à « vau-l'eau ». La seule difficulté et l'interrogation qui est nourrie c'est le déclassement de la zone naturelle, qui est à un peu plus de 70 hectares, qui sera contrite dans un peu plus de 7 hectares au profit d'une zone agricole sur laquelle nous allons développer ce STECAL qui elle fera un peu moins de 40 hectares. Et ce STECAL il est à mon avis dans des proportions correctes puisqu'il y a 0,2 hectares ; ce sont ces proportions-là qu'il faut quand même avoir en tête. L'interrogation est de savoir si l'on va pouvoir – le dossier est assez complet, mais il est malgré tout aussi extrêmement incomplet au stade auquel nous en sommes, parfois aux interrogations que l'on peut nourrir et au vu du déclassement juste sur une révision allégée du PLU, c'est tout. Parce que lorsqu'on voit favoriser un complexe hôtelier et résidentiel d'excellence, effectivement cela peut être séduisant, mais cela interroge. Je ne doute pas qu'en votre qualité, vous connaissant, encore une fois, sans vous taxer de schizophrène, mais je ne doute pas que votre qualité de maire de Hyères vous fera être particulièrement attentif au développement de ce projet qui à mon avis est nécessaire ; il est nécessaire de faire quelque chose là-bas, cela fait très longtemps que nous le disons et c'était très antérieur à votre mandature, nous avons la même difficulté. Quant au golf, historiquement Hyères avait 4 golfs et il n'y en a plus aucun, donc je pense que nous sommes relativement vertueux de ce point de vue-là. Voilà. Je vous remercie Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien, écoutez, chacun ayant fait son intervention, je vais faire la mienne. C'est le projet le plus intelligent jamais imaginé sur le territoire de Sainte-Eulalie. Pour mes chers collègues, Sainte-Eulalie c'est un espace de 300 ou 400 hectares qui a été destiné à un golf, puis à un deuxième golf, depuis 40 ans. Il y avait un projet de 45 000 mètres carrés sous Monsieur RITONDALE, réduit un peu sous Monsieur POLITI, très fortement réduit par mes soins. Et, est tombée du ciel une personne qui a décidé d'acheter la totalité pour en faire un domaine agricole et viticole. C'est-à-dire de vignes de très grande qualité. Simplement, il y a aussi sur ces centaines d'hectares un lieu qu'on appelle le Hameau de Sainte-Eulalie qui fait 7 500 mètres carrés bâtis qui est en ruine totale. Je vous propose d'aller le visiter. Et donc, L'idée a été de réhabiliter ces terrains habitables, ce n'est pas la totalité d'ailleurs, ce sera moins importante, pour pouvoir en faire effectivement un hôtel de qualité qui fonctionnera en continuité de l'exploitation agricole. Ce qui ne me paraît pas d'inconvénients, par exemple il y a une touche environnementale à l'hôtel des Salins, où dans le même esprit, nous avons réhabilité des bâtiments qui tombaient en ruine et nous avons sauvé le patrimoine des Sauniers. Là, c'est la même chose pour le Hameau Sainte-Eulalie. Pour se faire on déclassé le terrain constructible en terrain agricole, une très grande surface qui était dévolue au golf, nous le faisons passer en terrain agricole, mais on met une pastille, un STECAL sur le hameau pour pouvoir réhabiliter. Voilà le sujet. Alors si certains trouvent qu'il vaut mieux garder la ruine et ne pas avoir de culture c'est leur choix. C'est une agriculture vivante, efficace, lumineuse à Sainte-Eulalie, et ensuite le golf, pour répondre à Monsieur LEROY, le practice existe, simplement il est déclassé, car il y a eu cette racine. Depuis 40 ans nous parlons de golf, un practice était constitué il y a 25 ans. L'idée a été de dire que cela peut être une animation pour la réalisation qui va être opérée, simplement il est un peu déplacé parce qu'il était mal situé, mais c'est un petit practice.

Voilà. Donc si sur 400 hectares, que nous sauvons de l'urbanisation, que nous sauvons pour l'eau d'un golf, vous devriez vous en réjouir, Monsieur LEROY. Certes nous allons peut-être un tout petit peu parfois arroser le practice. Nous sauvons un hameau en ruines, tout ce qui est absolument incroyable, nous allons, enfin le preneur en fera, en gardant l'esprit des lieux et des habitants. S'il y a des gens opposés, je peux le comprendre, mais moi, véritablement, ils sont aux antipodes de ma vision de la gestion communale. Nous passons donc au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci. Je suppose que tous les autres sont pour, qu'il s'agisse des membres de ma majorité à Hyères, ou de mon opposition. C'est ce que je voulais vérifier. C'est compliqué lorsque vous classez en agricole tout ce qui est constructible pour un golf et qu'on vous fait une observation. C'est compliqué.

**POUR : 77**

**CONTRE : 2 - M. Philippe LEROY – Madame Chantal PORTUESE**

**ABSTENTION : 1 – M. Anthony CIVETTINI**

*(Adoption à la majorité).*

#### **N°24/11/045 - VILLE DE HYERES - PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEGEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Mme BICAIS.-** La présente délibération fait suite au jugement du Tribunal Administratif de Toulon, daté du 26 juin 2024, qui annule le refus de la Métropole Toulon Provence Méditerranée de modifier le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Hyères, en ce qui concerne les parcelles cadastrées AM n° 13, 55 et 59.

Le Tribunal a enjoint la Métropole à procéder à un nouveau classement de ces parcelles dans un délai de six mois.

Conformément au Code de l'Urbanisme, la Métropole a décidé d'engager une révision allégée du PLU de Hyères pour reclasser ces parcelles, actuellement classées en zone agricole, en zone urbaine, afin de mettre en œuvre le jugement du tribunal administratif.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je mets aux voix. Oui, Madame PORTUESE, je vous en prie.

**Mme PORTUESE.-** Cette délibération soulève plusieurs points qui mettent en lumière certains aspects qui semblent poser problème. Principalement, la lecture du jugement en date du 26 juin 2024. Le tribunal est en effet sévère lorsqu'il pointe notamment, je cite : « l'erreur manifeste commise par le Président de la Métropole en refusant le classement de ces parcelles en zone

UD ». Sur le fond le tribunal relève plusieurs erreurs et incohérences commises par la Métropole dans sa réponse au requérant : incohérences avec les orientations numéro 1 et 2 du PADD en termes d'équilibre territorial et d'équilibre humain. Le tribunal relève également des incompatibilités notamment avec les objectifs de gestion économe des espaces tels que prévu au SCoT. Par ailleurs, bien que le tribunal ait ordonné un reclassement, il n'est pas clairement expliqué dans la délibération pourquoi ce reclassement doit impérativement se faire sous forme de révision allégée. L'usage de la révision allégée du PLU article L153-34 du Code de l'Urbanisme est ici mentionné, mais la révision allégée est en principe utilisée pour des modifications mineures du PLU telle que la réduction pour les espaces boisés par exemple. Le reclassement d'une zone agricole en zone urbaine pourrait, selon certains points de vue, constituer une révision substantielle nécessitant un examen approfondi et une consultation publique plutôt qu'une révision allégée qui pourrait ne pas être conforme à l'esprit du texte de loi. Cela relève des questions sur le respect des critères juridiques sur ce type de révision. Or, il nous est demandé de délibérer sur une révision allégée, une démarche qui semble insuffisante pour une révision d'une telle ampleur et qui pourrait de fait être juridiquement contestée. De plus, une procédure plus large de révision du PLU permettrait une analyse plus approfondie des impacts à long terme de cette reclassification. En ce qui concerne la consultation publique et la participation citoyenne, cette délibération ne mentionne pas la mise en place d'une consultation publique ce qui serait pourtant nécessaire pour ce type de révision du PLU. Bien que la révision allégée permette certaines flexibilités, l'absence de consultation est un manquement à la transparence et à la démocratie participative. En outre, il est noté dans le jugement, que le délai imparti dans cette révision est de 6 mois à compter de sa notification. Or, la délibération n'indique pas la date de notification, point de départ de cette injonction. Cette délibération semble à mon sens présenter plusieurs lacunes sur le plan juridique et administratif, ne pourrait-elle pas être représentée en la modifiant de façon à ne pas risquer qu'elle soit retoquée ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien, merci. Autre observation ? Je n'ai pas de réponse à cette petite pastille qui est contiguë à une zone urbanisée. Nous avons un recours indiquant qu'elle aurait dû être classée, le tribunal rend ses éléments, les services juridiques disent que la jurisprudence est ce qu'elle est.

**M. MUSSO.-** Monsieur le Président, juste une petite intervention juridique. Le juge nous impose de le faire dans délai de 6 mois, la seule procédure c'est celle-ci. Nous appliquons une décision de justice pour ne pas être obligés de payer. Si le juge demain, nous dit non vous auriez dû faire une autre procédure qui est plus longue, je vous donne un délai plus long, nous le ferons. Sauf qu'aujourd'hui c'est la seule solution que nous laisse le tribunal administratif de Toulon, c'est pour cela que les services juridiques l'ont proposé et que nous proposons cette solution.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Les reproches qui peuvent nous être faits c'est que nous nous sommes trompés, d'après le tribunal, la première fois dans le PLU, en classant ces zones agricoles non constructibles.

**Mme PORTUESE.-** La question est de savoir si c'est juridiquement recevable que l'on passe dans une révision allégée puisque l'on passe dans une zone urbaine.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Oui parce que dans le cas concerné, la taille concernée est suffisamment limitée, par rapport à l'ensemble des 13 400 hectares de Hyères, et cela justifie une révision allégée.

**Mme PORTUESE.-** Une dernière chose, nous n'avons pas la date de la notification.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Vous vous adressez aux services ils sont plus compétents que moi sur le sujet, mais j'ai suivi les recommandations du service. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Philippe LEROY - – M. Amaury NAVARRANNE – Mme Chantal PORTUESE**

*(Adoption à l'unanimité).*

#### **N°24/11/046 - VILLE DE HYERES - JUSTIFICATION DE L'ABSENCE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA PROCEDURE DE MODIFICATION N°6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Mme BICAIS.-** La présente délibération concerne la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Hyères.

Selon le Code de l'urbanisme, la Métropole peut décider de réaliser ou non une évaluation environnementale.

Si cette évaluation est jugée non nécessaire, l'autorité environnementale doit être consultée par un examen au cas par cas.

Les modifications étant situées en milieu urbain et en dehors des zones protégées, la Mission Régionale d'Autorité environnementale a confirmé par un avis conforme du 2 août 2024, que la modification n°6 du PLU de Hyères n'aurait pas d'incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine.

Le Conseil est invité à confirmer qu'il n'est pas nécessaire de soumettre la modification n°6 du PLU à évaluation environnementale, sur la base de l'avis de l'autorité environnementale.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Observations ? S'il n'y a pas d'observations je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est donc approuvé.

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Olivier CHARLOIS - M. Philippe LEROY - Mme Cécile MUSCHOTTI – M. Amaury NAVARRANNE - Mme Rachel ROUSSEL**

*(Adoption à l'unanimité).*

*M. CHOUQUET, Mme LEVY, Mme MONDONE, Mme PASQUALI-CERNY, Mme PIN, Mme TURBATTE sortent de la salle.*

**N°24/11/047 - VILLE DE HYERES - CONCESSION RENOUVELLEMENT CENTRE VILLE ET QUARTIER DE LA GARE - CONVENTION DE GESTION AVENANT N°6 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Mme. BICAIS.-** La convention de gestion relative à la concession d'aménagement pour le renouvellement urbain de la ville de Hyères a pour objet de définir les conditions d'exécution par la ville, pour le compte de la Métropole, de la concession d'aménagement confiée à Var Aménagement Développement.

Pour permettre un suivi financier pluriannuel, la Métropole, par voie d'avenant, délibère chaque fin d'année, au vu du compte rendu de la collectivité (CRAC) approuvé par la Ville, pour valider les évolutions à apporter au sein du Programme Pluriannuel d'investissement de la Métropole et acter le montant du remboursement à la Ville pour l'année en cours.

Il est aujourd'hui proposé d'autoriser le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à signer l'avenant n°6 à la convention de gestion tripartite.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Madame PASQUALI-CERNY, Madame TURBATTE, Madame MONDONE, Madame PIN, Madame LEVY, Monsieur CHOUQUET étaient spontanément sortis puisque membres du Conseil de VAD, ils ne pouvaient pas prendre part au vote. Nous allons voter et les faire rentrer. Qui est pour ? Pas d'abstention, pas d'opposition je vous en remercie.

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**NPPV : Monsieur Franck CHOUQUET - Madame Geneviève LEVY - Madame Valérie MONDONE - Madame Audrey PASQUALI-CERNY - Madame Virginie PIN - Madame Magali TURBATTE**

*(Adoption à l'unanimité).*

*M. CHOUQUET, Mme LEVY, Mme MONDONE, Mme PASQUALI-CERNY, Mme PIN, Mme TURBATTE entrent dans la salle.*

**N°24/11/048 - VILLE DE LA GARDE - DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Mme. BICAIS.-** Le PLU de la ville de La Garde nécessite certaines adaptations afin de :

- mettre à jour les emplacements réservés et notamment supprimer l'ER n°31, corriger des erreurs matérielles sur les planches graphiques,
- intégrer les arrêtés préfectoraux en date du 9 janvier 2023 relatifs aux voies bruyantes.

La procédure de modification peut être effectuée selon une procédure simplifiée. Celle-ci ne fait l'objet d'aucune enquête publique, mais d'une mise à disposition du dossier au public pendant un mois.

La présente délibération vise à définir les modalités de la mise à disposition.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas d'observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc approuvé.

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. Olivier CHARLOIS - Mme Cécile MUSCHOTTI**

**NPPV : M. Franck CHOUQUET**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/049 - VILLE DE TOULON - JUSTIFICATION DE L'ABSENCE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA PROCEDURE DE MODIFICATION N°6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Mme BICAIS.-** Une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme est actuellement en cours sur la commune de Toulon.

Un examen au cas par cas ad hoc a donc été soumis à la Mission Régionale d'Autorité environnementale. Celle-ci a confirmé que la procédure de mise en compatibilité « n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine ».

Un avis conforme a donc été rendu par l'autorité environnementale en date du 26 septembre 2024.

Le Conseil Métropolitain est donc ici invité à confirmer, au regard de l'avis de l'autorité environnementale, sa décision de ne pas soumettre à évaluation environnementale cette procédure.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas d'observations ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc approuvé.

**POUR : 75**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Olivier CHARLOIS - Mme Cécile MUSCHOTTI – M. Amaury NAVARRANNE - Mme Rachel ROUSSEL**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/050 - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC MÉTROPOLITAIN D'UNE PARCELLE A SIX-FOURS-LES-PLAGES RUE ESTEVES BAS CADASTRÉE SECTION CH N°181**

**Mme BICAIS.-** Suite à l'acquisition par la Métropole Toulon Provence Méditerranée en date du 05 avril 2024 de la parcelle sise sur la commune de Six-Fours Les Plages (83 140) rue Estève Bas et, conformément à l'article 2 de la décision du Président, il est demandé au Conseil Métropolitain de classer dans le Domaine Public Métropolitain cette parcelle d'une superficie de 78 m<sup>2</sup>. Cette parcelle est à usage de trottoir et partie de la voie publique.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Pas d'observation ? Pas de contre ? Pas d'abstention ? C'est donc approuvé. Merci, Madame BICAIS, au regard de ces questions.

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N° 24/11/051 CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE TPM -  
PROLONGATION DU MANDAT DES MEMBRES ELUS JUSQU'AU 31 MARS  
2025**

**M. MUSSO.-** Il s'agit de prolonger le mandat des membres élus jusqu'au 31 mars 2025.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien. Il n'y a pas d'opposition, c'est donc approuvé.

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Amaury  
NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/052 - PLAN LOGEMENT D'ABORD 2 - AUTORISATION DE SIGNER  
LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ETAT**

**M. MUSSO.-** Oui, Monsieur Le Président, mes chers collègues, Dans le cadre des plans quinquennaux pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022 et 2023-2027) et de la nomination de la Métropole Toulon Provence Méditerranée comme territoire de mise en œuvre accélérée de ces plans, dès 2021, le Préfet de département et le Président de la Métropole ont défini une stratégie territoriale suite à un travail partenarial riche.

Il s'agit de réduire les ruptures dans le parcours résidentiel et d'accélérer l'accès au logement et à l'insertion durable.

Pour se faire l'État nous propose une subvention de 370 500 euros, c'est-à-dire qu'il nous donne de l'argent, c'est 370 500 euros dépensés par l'État, auquel se rajoute 35 000 euros de report pour un montant de 405 500 €. C'est une convention pour les années 2026-2027.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien, merci. Pas d'observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc approuvé.

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Amaury  
NAVARRANNE – M. Jean-David MARION**

*(Adoption à l'unanimité).*



**N°24/11/053 - ELABORATION DES CARTOGRAPHIES DU BRUIT ET DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT ECHEANCE 4 - APPROBATION DES MODALITES DE GOUVERNANCE ET DE CONCERTATION**

**M. VINCENT.-** Monsieur le Président, mes chers collègues,

Nous avons fait une cartographie du bruit qui concernait le Plan de Prévention du Bruit dans les échéances numéro 1,2 et 3. Nous devons aujourd'hui faire la même chose avec une échéance n°4. Cette présente délibération a pour objet d'acter les modalités de gouvernance. Il y a à la fois un groupe qui constitue la gouvernance avec un comité technique de pilotage. Il est défini pour le comité de pilotage d'un certain nombre de membres, de membres et d'invités d'ailleurs. Et la même chose ensuite, pour le deuxième comité.

**M. LEROY.-** Merci Monsieur Le Président. J'ai hâte que l'on avance sur ce sujet alors que nous sommes confrontés au bruit de l'auto particulièrement gênante, de sons très fortes dans les bars, par exemple aux Halles, des bruits des ferrys, haut-parleurs et bruits de machines. Il faut savoir que le bruit est aussi il n'y a pas que la pollution de l'air, le bruit est aussi une source de mortalité en France assez importante. J'espère donc que nous aurons des résultats rapidement et surtout que des actions seront prises pour limiter les nuisances sonores. En principe, les radars anti-bruit devraient être homologués au Printemps 2025. J'espère que la Métropole demandera l'implantation de quelques-uns de ces radars sur le territoire. En attendant, vous pourriez demander à la Police Nationale de faire des actions contre les véhicules extrêmement bruyants. Je vous en remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas d'observation ? Je mets aux voix. Pas de contre ? Pas d'abstention ? C'est donc approuvé.

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/054 - TERRITOIRE D'ENERGIE VAR - APPROBATION DES NOUVELLES COMPETENCES TRANSFEREES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDITERRANEE PORTE DES MAURES AU PROFIT DE TE83 SYMIELEC**

**M. VINCENT.-** Simplement, nous sommes membres du SYMIELEC. Il y a la Communauté de Communes Porte des Maures qui souhaite transférer ses compétences « Equipement d'éclairage public », « Economies d'énergie » « Maintenance des réseaux d'éclairage public » au SYMIELEC et nous devons en tant que membre donner un avis. Je vous propose d'être favorable.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien entendu. Ce sont des relations de bon voisinage. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? C'est donc approuvé.

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/055 - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DU 20 SEPTEMBRE 2012  
CONSENTI PAR LE MINISTERE DES ARMEES RELATIF AU  
CHEMINEMENT PIETONNIER ENTRE LA TOUR ROYALE ET LA PLAGE DE  
LA MITRE - COMMUNE DE TOULON SUBSTITUTION DE LA DECISION  
N°24/491 DU BUREAU METROPOLITAIN DU 3 SEPTEMBRE 2024**

**M. VINCENT.-** Il s'agit d'un chemin piétonnier entre la Tour Royale et la plage de La Mitre sur la commune de Toulon. Nous avons par délibération décidé le 3 septembre 2024 de demander une prolongation de la convention. Et là aujourd'hui nous vous proposons de retirer cette délibération qui nous permet d'avoir une convention qui dure jusqu'au 13 juin 2039.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Oui, Monsieur LEROY.

**M. LEROY.-** Ce sera ma dernière intervention. Avec un rappel à notre première délibération sur le rapport sur le développement durable. J'ai découvert le guide du sentier du littoral, très bien fait, bien qu'il n'indique pas la partie impraticable entre la Tour Royale et le Port Saint-Louis. J'espère qu'avec la présente délibération la réhabilitation de cette partie ne sera pas oubliée. Je vous remercie.

**M. VINCENT.-** Monsieur LEROY, c'est pratiquement 2 millions d'euros que nous investissons chaque année pour réparer les effets de la nature contre le sentier du littoral. Il y a des endroits où c'est très facile, il suffit quelques fois de déplacer de cinq mètres ; et nous allons devoir souvent déplacer de cinq mètres. Et d'autres fois cela nécessite des ouvrages importants. Prenons comme référence ce qui a été fait dans le secteur que vous citez au Cap Brun à Hyères, à Giens par exemple. Nous essayons chaque année de réouvrir des tronçons qui sont dangereux, puisque si nous les fermons c'est qu'ils sont dangereux. Je pense que nous devons continuer chaque année, compte tenu du réchauffement climatique, à mettre autant d'argent. Je crois que c'est un plaisir partagé, une fois que c'est réhabilité de parcourir ce sentier. Christine, rappelez-nous le nombre de kilomètres.

**Mme MORICE.-** C'est 47 kilomètres, je crois.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien, merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté.

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/056 - ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2023**

**M. VINCENT.-** Comme chaque année nous vous présentons le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement. Pour ceux qui sont passionnés vous trouverez dans ce rapport qui fait 68 pages tous les éléments à la fois de consommation, c'est ce qui nous intéresse. En plus, c'est fait ville par ville. Vous avez aussi le prix qui est différent et sur l'eau et sur l'assainissement, les taux de réfection, les taux de fuites, etc. Je vous propose de vous en servir comme livre de chevet.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Qui est pour ? Pas s'abstention ? Pas d'opposition ? C'est donc adopté.

**POUR : 76**

**CONTRE : 2 - M. Gilles BALDACCHINO - M. Amaury NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 2 - M. Jean-David MARION - Mme Rachel ROUSSEL**

*(Adoption à la majorité).*

**N°24/11/057 - CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU ENTRE LA METROPOLE TPM ET LA COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE - CONCESSIONNAIRE DU SERVICE EAU POTABLE - SECTEUR CENTRE AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. VINCENT.-** Il s'agit de canalisations d'eau sur la commune de La Garde. Il s'agit de 2 canalisations, l'une des deux est en mauvais état et donc nous proposons de fournir de l'eau à partir du secteur Centre et donc il faut autoriser une signature entre la Compagnie des Eaux et la Régie métropolitaine des Eaux de La Garde pour permettre cette alimentation. Le prix étant le même.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien. Pas d'abstention ? C'est donc adopté.

**POUR : 79**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 – M. Jean-David MARION**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/058 - APPROBATION DU PRINCIPE DE CALCUL ET DE L'AFFECTATION DU RELIQUAT DE TRESORERIE DE LA CONCESSION PLAISANCE DANS LE CADRE DU BILAN DE CLOTURE**

**M. ROUX.-** Merci Monsieur Le Président, je vais vous demander d'excuser ma voix, j'ai quelques difficultés en ce moment.

Par arrêté du 2 juillet 1971 et pour une durée de 50 ans, le préfet du Var a concédé à la CCI du Var l'aménagement et l'exploitation des ports de plaisance, des ports de Toulon, La Seyne-sur-Mer et Saint-Mandrier.

Depuis le 1er janvier 2017, en application de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), la Métropole TPM est devenue l'autorité concédante.

Par les avenants n°9 et n°10, conclus respectivement les 21 mars 2021 et 28 décembre 2022, la concession plaisance a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2024.

En prévision de la fin de cette concession, la Métropole de Toulon et la CCI du Var ont élaboré un protocole relatif au bilan de clôture de la concession, lequel a donné lieu à un accord conclu le 12 mars 2024.

Au terme de ce protocole, le sort du transfert des personnels affectés à l'exploitation, les modalités de reprise des provisions sociales, des biens et des emprunts affectés à la concession ont pu être mises en œuvre conformément au protocole.

Toutefois, les parties n'ont pas été en mesure de trouver une suite favorable quant à l'affectation du solde de la trésorerie, ce qui empêche d'arrêter le bilan de clôture.

Dès lors, il a été convenu que la question de la restitution de la trésorerie résiduelle de la concession, constituée de l'excédent sur fonds de roulement constaté à l'issue des différents opérations comptables de bilan de clôture ferait l'objet d'une médiation avec l'équipe d'experts missionnée à cet effet.

Cette médiation, n'ayant pas été conclusive, la Métropole n'a aujourd'hui d'autre choix que d'arrêter unilatéralement le principe de calcul. Ce que permet cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Pas d'observation ? Donc nous ne sommes pas d'accord, et bien écoutez nous prenons la décision qui nous paraît s'imposer et nous verrons comment les choses seront jugées.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Philippe LEROY - M. Amaury NAVARRANNE - Mme Rachel ROUSSEL**

*(Adoption à l'unanimité).*

#### **N°24/11/059 - PORT DE TOULON (CONCESSION PLAISANCE) TARIFS DE DROITS DE PORT APPLICABLES A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2024**

**M. ROUX.-** La présente délibération a pour objet le vote de la modification du tarif des Droits de Port applicable au 1<sup>er</sup> décembre 2024 aux ports de plaisance de la Rade de Toulon concédés à la SAS PORTELO.

Au titre de ce contrat, le concessionnaire perçoit des droits de port qui correspondent à un paiement pour chaque embarquement et débarquement d'un passager vers et depuis un navire de commerce tels ceux des bateliers privés et publics intervenant dans la Rade de Toulon.

Cette pratique d'unité tarifaire à l'échelle de la Rade se poursuit avec le nouveau concessionnaire des ports de plaisance de la Rade de Toulon.

La proposition de révision tarifaire des droits de port a par ailleurs été présentée au CLUPIPP de Toulon, la Seyne et Saint-Mandrier le 30 avril 2024, puis validée en Conseil Portuaire le 6 juin 2024.

Ce tarif s'élève à 0,1585 €HT, soit 0,1902 €TTC par passager embarqué ou débarqué, avec un abattement de 50 % pour les liaisons du Service Public du transport transrade. Chaque passager étant toutefois compté deux fois : une fois à l'embarquement et une fois au débarquement.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Monsieur Civettini.

**M CIVETTINI.**- Merci Monsieur le Président. Chers collègues.

Sur la concession Maribay, je voudrai déjà saluer le travail des élus et des services pour la réduction du volume d'augmentation que prévoyait le contrat puisque nous allons avoir une augmentation limitée à 9,5 points sur 2024, auxquels vont se rajouter 4,5 points, un peu plus.

C'est juste après, mais c'était pour vous donner la totalité de mes votes, surtout sur ces éléments-là. Au-delà de ça, je considère qu'il y a un certain nombre d'investissements à mettre en œuvre sur ce port, sur les ports en général et notamment sur le port du Lazaret, mais les augmentations aujourd'hui de près de 14,5 % sur la totalité de la concession me paraissent quand même encore trop élevés. Notamment sur l'article plaisance, et il y a que sur ce volet là que j'interviendrai et donc je serai contre les deux délibérations qui augmentent à 14,5 au total in fine, même s'il y'a eu un effort fait grâce d'une part aux élus et d'autre part aux services. En vous remerciant.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Il y a 80 millions euros de travaux à faire, ce qui explique que les différentes sociétés candidates ont défini des modalités pour se financer. Après, moi aussi j'avais trouvé que c'était un peu élevé. On est arrivé sur l'année 2014 à gagner 11 mois puisque l'application prévue au 1<sup>er</sup> janvier, sera au 1<sup>er</sup> décembre, nous sommes parvenus à passer de 14 à 9,5 %, étant bien entendu qu'à partir de 2025 c'est 2,5 qui s'appliqueront notamment. Voilà, c'est toujours très compliqué.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie c'est donc adopté.

**POUR : 71**

**CONTRE : 4 – M. Gilles BALDACCHINO - Mme Basma BOUCHKARA - M. Jean-David MARION - M. Amaury NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 4 - M. Olivier CHARLOIS – M. Anthony CIVETTINI - M. Philippe LEROY - Mme Cécile MUSCHOTTI**

**NPPV : 1 - M. Gilles VINCENT**

*(Adoption à la majorité).*

**N°24/11/060 - PORT DE TOULON [CONCESSION PLAISANCE] TARIFS DES REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE ET TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2024**

**M. ROUX.**- Oui, Monsieur le Président, ça a été ramené de 14 % à 9,5 % et décalé au 1<sup>er</sup> décembre 2024 au lieu du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**POUR : 71**

**CONTRE : 3 - Mme Basma BOUCHKARA – M. Anthony CIVETTINI - M. Jean-David MARION**

**ABSTENTION : 5 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Olivier CHARLOIS – M. Philippe LEROY - Mme Cécile MUSCHOTTI – M. Amaury NAVARRANNE**

**NPPV : 1 - Gilles VINCENT**

*(Adoption à la majorité).*

**N°24/11/061 - PORT DE TOULON [CONCESSION PLAISANCE] TARIFS DE DROITS DE PORT APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025**

**M. ROUX.-** Augmentation de 2,3 % et le tarif passager 0,1621 € HT soit 0,1945 € TTC.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc approuvé.

**POUR : 74**

**CONTRE : 4 - M. Gilles BALDACCHINO - Mme Basma BOUCHKARA - M. Jean-David MARION - M. Amaury NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 2 – M. Olivier CHARLOIS - Mme Cécile MUSCHOTTI**

**NPPV : 1 - M. Gilles VINCENT**

*(Adoption à la majorité).*

*M. Cheikh MANSOUR quitte la salle et donne pouvoir à Mme Christine SINGUIN*

**N°24/11/062 - PORT DE TOULON [CONCESSION PLAISANCE] TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET DES REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025**

**M. ROUX.-** La révision pour l'année 2025 a été présentée au CLUPIPP le 18 octobre 2024, puis validée en Conseil Portuaire le 12 novembre 2024.

Les augmentations tarifaires proposées pour 2025 s'élèvent à 2,7 % pour les contrats annuels Toulon Vieille Darse, 3,7 % pour les contrats annuels Saint-Mandrier, escales Le Lazaret et 4,7 % pour les autres tarifs.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Pas d'observation ? Qui est contre ? Abstention ? C'est donc adopté, je vous remercie.

**POUR : 71**

**CONTRE : 3 - Mme Basma BOUCHKARA – M. Anthony CIVETTINI - M. Jean-David MARION**

**ABSTENTION : 5 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Olivier CHARLOIS – M. Philippe LEROY - Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE**

**NPPV : 1 - M. Gilles VINCENT**

*(Adoption à la majorité).*

**N°24/11/063 - PORT DE TOULON HORS CONCESSION PLAISANCE - TARIFS DE DROITS DE PORT APPLICABLES A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025**

**M. ROUX.-** Pareil, une augmentation de 2,3 % suivant l'Indice des Prix à la Consommation mesuré au mois de juillet 2024.  
Et comme pour les ports concédés, le tarif passager débarqué ou embarqué sera donc 0,1621 € HT ou 0,1945 €TTC.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Contre ? Abstention ? C'est donc approuvé.

**POUR : 75**

**CONTRE : 1 - Mme Basma BOUCHKARA**

**ABSTENTION : 4 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Olivier CHARLOIS – Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE**

*(Adoption à la majorité).*

**N°24/11/064 - PORT DE TOULON [CONCESSION COMMERCE] TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC APPLICABLES A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025**

**M. ROUX.-** L'augmentation sera de 2,4 %.



**M. LE PRÉSIDENT.-** Contre ? Abstention ? C'est donc approuvé.

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Olivier CHARLOIS – Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/065 - PORT DE TOULON [HORS MISSIONS CONCEDEES ET HORS SAINT-LOUIS DU MOURILLON] - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET DES REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025**

**M. ROUX.-** Alors, ce sera 2,3 % d'augmentation générale.  
Le projet de tarif 2025 comporte aussi une revalorisation du tarif de stationnement de conteneurs qui passe de 2,83 € à 4,20 € HT par conteneur de 20 pieds par jour.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas d'observation ? Contre ? C'est donc adopté.

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Olivier CHARLOIS – Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

*Mme Josée MASSI quitte la salle*

**N°24/11/066 - PORT DE SAINT-LOUIS DU MOURILLON - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025**

**M. ROUX.-** Alors pour ce port il est proposé d'augmenter l'ensemble de ces tarifs de 2,3 % pour l'année 2025, sauf pour les tarifs passagers saison et demi-saison pour lesquels l'augmentation sera de 5,3 %. Ce réajustement est justifié par l'augmentation des charges en prévision de travaux et à l'étude comparative qui a relevé des redevances assez faibles et un équilibre précaire.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Contre ? Abstention ? C'est donc approuvé.

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Olivier CHARLOIS – Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/067 - PORT DU BRUSC - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025**

**M. ROUX.-** Alors nous allons rapporter les délibérations n°67 et 68. Il est proposé d'augmenter les droits de port de 2,3 % pour l'année 2025 et d'augmenter les redevances d'outillage public du même montant, 2,3%.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas d'observation ? Contre ? Abstention ? Adopté.

**POUR : 73**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5 – M. Gilles BALDACCHINO - Mme Basma BOUCHKARA - M. Olivier CHARLOIS – Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/068 - PORT DU BRUSC - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025**

**M. ROUX.-** C'est fait, on va passer à la 69 et la 70 ensemble.

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 – M. Gilles BALDACCHINO - - M. Olivier CHARLOIS –Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°24/11/069 - PORT DE SAINT ELME - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025**

**M. ROUX.-** Alors je vous propose d'intégrer ces 2 délibérations qui traitent du même port que la Métropole gère en régie. Il est proposé d'augmenter les droits de 2,3 % sur l'année 2025 et d'augmenter les tarifs de stationnement et d'amarrage de 4,3 %, contenant 2,3 % indice IPC + 2 % pour la mise en place de la vidéo protection pour l'année 2025.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Donc sur les tarifs des droits de port applicables à Saint-Elme, pas de contre et pas d'abstention c'est donc approuvé. Et sur les tarifs d'outillage, pas de contre, pas d'abstention – oui, nous sommes obligés de faire 2 délibérations – c'est donc approuvé.

**POUR : 73**

**CONTRE : 1 - Mme Basma BOUCHKARA**

**ABSTENTION : 4 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Olivier CHARLOIS – Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE**

*(Adoption à la majorité).*

**N°24/11/070 - PORT DE SAINT ELME - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025**

**POUR : 73**

**CONTRE : 1 - Mme Basma BOUCHKARA**

**ABSTENTION : 4 – M. Gilles BALDACCHINO - - M. Olivier CHARLOIS –Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE**

*(Adoption à la majorité).*

**N°24/11/071 - PORT DE PORQUEROLLES - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025**

**M. ROUX.-** Nous allons faire pareil, les deux délibérations, tarifs des droits de ports 2,3 % et tarif des droits d'outillage, 2,3 %.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Pas de contre ? Pas d'abstention ? Abstention.

**POUR : 72**

**CONTRE : 1 – M. Jean-David MARION**

**ABSTENTION : 5 – M. Gilles BALDACHINO - Mme Basma BOUCHKARA - M. Olivier CHARLOIS – Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE**

*(Adoption à la majorité).*

**N°24/11/072 - PORT DE PORQUEROLLES - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Et pour l'outillage ? 2,3. Pas de contre ? Abstention. C'est donc approuvé.

**POUR : 72**

**CONTRE : 1 – M. Jean-David MARION**

**ABSTENTION : 5 – M. Gilles BALDACCHINO - Mme Basma BOUCHKARA - M. Olivier CHARLOIS – Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE**

*(Adoption à la majorité).*

*Mme Nathalie BICAIS quitte la salle et donne pouvoir à M. Ange MUSSO*

**N°24/11/073 - PORT DE PORQUEROLLES - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'AIRE DE CARENAGE TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025**

**M. ROUX.**- L'aire de carénage du Port de Porquerolles est déléguée à un prestataire à travers une délégation de service public, un affermage. Conformément aux propositions formulées par le délégataire, il est proposé de modifier les tarifs pour l'année 2025.

Le délégataire ayant pris ses fonctions en cours d'année, il a effectué une réécriture importante des tarifs en précisant les missions accomplies. Les tarifs principaux (cales de mises à l'eau et grutage) n'augmentent pas tandis que les tarifs « mise sous sable » et « nettoyage de la zone » ont été créés, ils n'existaient pas. Le forfait pour la majoration pour la majoration de nuit, dimanche et jour férié reste inchangé.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas d'observation ? Je mets aux voix.  
Contre ? Abstention. Il en est ainsi décidé.

**POUR : 72**

**CONTRE : 1 – M. Jean-David MARION**

**ABSTENTION : 5 – M. Gilles BALDACCHINO - Mme Basma BOUCHKARA - M. Olivier CHARLOIS – Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE**

*(Adoption à la majorité).*

**N°24/11/074 - PORT DE L'AYGUADE DU LEVANT - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025**

**M. ROUX.-** Pour les droits de port, 2,3 % et tarif d'outillage 2,3 %.

**M. LE PRÉSIDENT.-** 2,3 % ! Pas de contre ? Abstention. C'est approuvé.

**POUR : 72**

**CONTRE : 1 – M. Jean-David MARION**

**ABSTENTION : 5 – M. Gilles BALDACCHINO - Mme Basma BOUCHKARA - M. Olivier CHARLOIS – Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE**

*(Adoption à la majorité).*

**N°24/11/075 - PORT DE L'AYGUADE DU LEVANT - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025**

**M. LE PRÉSIDENT.-** 2,3 % aussi. Pas de contre ? Abstention ? Approuvé.

**POUR : 72**

**CONTRE : 1 – M. Jean-David MARION**

**ABSTENTION : 5 – M. Gilles BALDACCHINO - Mme Basma BOUCHKARA - M. Olivier CHARLOIS – Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE**

*(Adoption à la majorité).*

**N°24/11/076 - PORT DE LA MADRAGUE DE GIENS - TARIFS DES DROITS DE PORTS APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025**

**M. LE PRÉSIDENT.-** 2,3 %. Contre ? Abstention ? Approuvé.

**POUR : 72**

**CONTRE : 1 – M. Jean-David MARION**

**ABSTENTION : 5 – M. Gilles BALDACCHINO - Mme Basma BOUCHKARA - M. Olivier CHARLOIS – Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE**

*(Adoption à la majorité).*

**N°24/11/077 - PORT DE LA MADRAGUE DE GIENS - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025**

**M. ROUX.-** 2,3 %.

**M. LE PRÉSIDENT.-** 2,3 % ! Contre ? Abstention ? Approuvé.

**POUR : 72**

**CONTRE : 1 – M. Jean-David MARION**

**ABSTENTION : 5 – M. Gilles BALDACCHINO - Mme Basma BOUCHKARA - M. Olivier CHARLOIS – Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE**

*(Adoption à la majorité).*

**N°24/11/078 - PORT DE LA TOUR FONDUE - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025**

**M. ROUX.-** Pareil, 2,3 %.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien, même vote.

**POUR : 72**

**CONTRE : 1 – M. Jean-David MARION**

**ABSTENTION : 5 – M. Gilles BALDACCHINO - Mme Basma BOUCHKARA - M. Olivier CHARLOIS – Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE**

*(Adoption à la majorité).*

**N°24/11/079 - PORT DE LA TOUR FONDUE - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025**

**M. LE PRÉSIDENT.-** 2,3 %. Même vote, et c'est donc terminé. Je vous remercie pour votre assiduité.

**POUR : 72**

**CONTRE : 1 – M. Jean-David MARION**

**ABSTENTION : 5 – M. Gilles BALDACCHINO - Mme Basma BOUCHKARA - M. Olivier CHARLOIS – Mme Cécile MUSCHOTTI - M. Amaury NAVARRANNE**

*(Adoption à la majorité).*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 08.*

**M. le Président de la Métropole**

**La Secrétaire de séance**

**M. Jean-Pierre GIRAN**

**Mme Anaïs DIR**